Nations Unies A/52/6 (Sect. 3)

Assemblée générale
Cinquante-deuxième session

14 mai 1997

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999*

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3
Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

(Programme 2 du plan à moyen terme pour l'exercice biennal 1998-2001)

Table des matières

	Page
Vue d'ensemble	1
A. Département des opérations de maintien de la paix	4
B. Missions de maintien de la paix	28
C. Autres opérations et missions ad hoc	36

* Le présent document contient le chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session* (A/52/6/Rev.1).

97-12683 (F) 230597 300597

Chapitre 3
Opérations de maintien de la paix et missions spéciales
(Programme 2 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Vue d'ensemble

3.1 Les ressources prévues pour le Département des opérations de maintien de la paix, qui comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Bureau des opérations et le Bureau de la planification et de l'appui, figurent dans la section A. La Division de l'administration et de la logistique des missions est placée sous l'autorité du Bureau de la planification et de l'appui. Les activités du Dépôt de Pise (dont les ressources étaient précédemment inscrites avec celles de la Division de l'administration et de la logistique des missions) ayant été fusionnées avec celles de la Base logistique de Brindisi, ne donnent lieu à aucune demande de ressources au titre du budget ordinaire pour 1998-1999.

3.2 Les ressources prévues au titre de deux missions de maintien de la paix financées par prélèvement sur le budget ordinaire, à savoir l'ONUST et l'UNMOGIP, figurent dans la section B.

3.3 Des ressources sont prévues dans la section C pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, pour lequel l'Assemblée générale avait approuvé l'ouverture de crédits au chapitre 4 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 (A/48/6/Rev.1). Des ressources sont également prévues pour la MINUGUA, dont le mandat a été reconduit jusqu'au 31 mars 1998 par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/198 B du 27 mars 1997. Pour ce qui est des ressources nécessaires à la MINUGUA pour le reste de l'exercice biennal 1988-1999, le Secrétaire général a pris note des observations orales du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/C.5/51/SR.54), à savoir que la Mission pourrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'an 2000, et que le Comité comptait que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 comprendrait des ressources permettant de la financer au cours dudit exercice biennal. Pour diverses raisons, il n'a pas été possible d'établir le montant de ces ressources à temps pour pouvoir en inclure la demande dans le premier projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'Assemblée générale reviendra sur la question à sa cinquante-deuxième session.

3.4 La section C comprend en outre les missions ad hoc entreprises à la demande du Conseil de sécurité et/ou de l'Assemblée générale et de gouvernements, ou à l'initiative du Secrétaire général quand il use de ses bons offices pour des missions de diplomatie préventive ou de rétablissement de la paix. Les activités relevant de cette section auront été achevées avant la fin de 1997 ou présentent un caractère extraordinaire, de sorte qu'il n'est pas possible pour le moment d'en prévoir la prorogation. Il n'est de ce fait pas demandé de crédit à ce stade.

Tableau 3.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Département des opérations de maintien de la paix	12 848,4	11 686,3	1 074,6	9,1	12 760,9	806,8	13 567,7
B. Missions de maintien de la paix	59 080,9	60 294,2	2 912,7	4,8	63 206,9	7 752,2	70 959,1
C. Autres opérations et missions ad hoc	77 714,4	63 524,8	(49 789,1)	(78,3)	13 735,7	1 216,4	14 952,1
Total	**149 643,7**	**135 505,3**	**(45 801,8)**	**(33,8)**	**89 703,5**	**9 775,4**	**99 478,9**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	*1996-1997 Montant estimatif*	*Provenance des fonds*	*1998-1999 Montant estimatif*
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	26,6	894,4	Fonds d'affectation spéciale	963,2
	32 597,2	36 827,6	Opérations de maintien de la paix	43 747,9
			b) Activités de fond :	
	26,9	1 011,8	Fonds d'affectation spéciale à l'intention du Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix	—
	26,8	247,8	Fonds d'affectation spéciale pour le parrainage de militaires des pays en développement détachés à titre gracieux	—
	—	174,0	Fonds d'affectation spéciale pour le financement d'une conférence internationale des Nations Unies sur le soutien médical des opérations de maintien de la paix	—
	963,0	10 123,2	Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	11 409,4
	602,1	725,0	Autres fonds d'affectation spéciale	—
			c) Projets opérationnels :	
	44 445,0	1 180 000,0	Sources bilatérales	—
Total	**78 687,6**	**1 230 003,8**		**56 120,5**
Total 1) et 2)	**228 331,3**	**1 365 509,1**		**155 599,4**

Tableau 3.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	90 596,8	60 492,2	(10 352,4)	(17,1)	50 139,8	5 689,4	55 829,2
Autres dépenses de personnel	17 770,7	45 397,8	(27 310,1)	(60,1)	18 087,7	2 156,9	20 244,6
Consultants et experts	1 048,8	800,1	(556,7)	(69,5)	243,4	28,8	272,2
Voyages	12 212,6	5 822,4	(1 407,9)	(24,1)	4 414,5	264,3	4 678,8
Services contractuels	392,6	738,6	(600,0)	(81,2)	138,6	8,8	147,4
Frais généraux de fonctionnement	16 828,8	14 987,3	(5 930,2)	(39,5)	9 057,1	1 168,9	10 226,0
Dépenses de représentation	83,5	67,2	(32,5)	(48,3)	34,7	4,8	39,5
Fournitures et accessoires	3 770,6	3 597,3	(1 066,3)	(29,6)	2 531,0	151,7	2 682,7
Mobilier et matériel	6 483,4	3 602,4	1 444,2	40,0	5 046,6	301,2	5 347,8
Transformation et amélioration des locaux	443,0	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	12,9	—	10,1	—	10,1	0,6	10,7
Total	**149 643,7**	**135 505,3**	**(45 801,8)**	**(33,8)**	**89 703,5**	**9 775,4**	**99 478,9**

2) *Fonds extrabudgétaires*

1994-1995 Dépenses	*1996-1997 Montant estimatif*	*Objet de dépense*	*1998-1999 Montant estimatif*
31 221,6	36 165,5	Postes	39 319,3
657,7	3 789,1	Autres dépenses de personnel	5 171,1
—	2 978,3	Consultants et experts	1 604,8
199,0	334,2	Voyages	559,2
928,3	4 739,0	Services contractuels	5 242,6
744,8	501,8	Frais généraux de fonctionnement	1 530,7
—	30,9	Fournitures et accessoires	114,2
388,6	472,5	Matériel	1 150,0
—	387,8	Transformation et amélioration des locaux	619,2
44 545,1	1 180 015,0	Subventions et contributions	—
2,5	589,7	Dépenses diverses	809,4
78 687,6	**1 230 003,8**	**Total**	**56 120,5**
228 331,3	**1 365 509,1**	**Total 1) et 2)**	**155 599,4**

Tableau 3.3

Postes nécessaires[a]

Programme : Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1996-1997	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	1	1	—	—	2	2
SSG	3	3	1	—	—	—	4	3
D-2	5	5	1	—	—	—	6	5
D-1	7	7	1	1	7	7	15	15
P-5	7	7	7	1	17	17	31	25
P-4/3	12	14	1	—	69	73	82	87
P-2/1	8	7	—	—	3	4	11	11
Total	**43**	**44**	**12**	**3**	**96**	**101**	**151**	**148**
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	7	7	8	8
Autres classes	22	22	4	1	123	126	149	149
Total	**23**	**23**	**4**	**1**	**130**	**133**	**157**	**157**
Autres catégories								
Agents locaux	178	154	17	—	—	—	195	154
Service mobile	148	134	4	—	—	—	152	134
Total	**326**	**288**	**21**	**—**	**—**	**—**	**347**	**288**
Total général	**392**	**355**	**37**	**4**	**226**[b]	**234**[b]	**655**	**593**

[a] En outre, 134 personnes ont été détachées à titre gracieux (non remboursable) pendant l'exercice biennal 1996-1997, réparties dans les classes ci-après : 4 P-5, 51 P-4, 58 P-3, 10 P-2 et 11 agents des services généraux. On compte que le personnel détaché à titre graciaux pour l'exercice biennal 1998-1999 sera en même nombre et des mêmes classes.

[b] Y compris quatre postes (2 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux) financés en 1996-1997 par prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale à l'intention du Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix.

A. Département des opérations de maintien de la paix

Vue d'ensemble

3.5 Dans sa résolution 51/219 du 18 décembre 1996, par laquelle elle a adopté le projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1), l'Assemblée générale a noté que le maintien de la paix et de la sécurité internationales était l'un des domaines prioritaires. Le programme d'activités exécuté au titre de ce chapitre correspond au programme 2 (Opérations de maintien de la paix) du plan à

moyen terme. Les fonctions et l'organisation du Département sont exposées dans le Manuel de l'Organisation (ST/SGB/Organization daté du 23 août 1995).

3.6 C'est le Département des opérations de maintien de la paix qui est chargé d'exécuter le programme de travail prévu à ce chapitre. Le Département est l'instrument opérationnel du Secrétaire général pour les missions hors siège et assume des responsabilités centrales pour ce qui est de gérer, diriger et appuyer toutes les opérations de maintien de la paix approuvées, ainsi que pour l'appui administratif et logistique à fournir selon que de besoin aux missions de bons offices, de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et d'aide humanitaire.

3.7 Dans l'accomplissement de ses tâches visant le maintien de la paix et de la sécurité, le Département continuera à assurer la direction exécutive et la gestion des opérations en cours, et l'appui administratif nécessaire à toutes les missions hors siège, ses activités comprenant de ce fait des fonctions logistiques, les communications, le traitement électronique de l'information, le recrutement, le déploiement et l'administration de personnel hors siège, la gestion financière, et la planification d'opérations nouvelles; il s'emploiera également à renforcer les moyens dont l'Organisation est dotée pour mener des opérations de maintien de la paix et d'autres missions, et son efficacité en la matière. Il continuera à développer, maintenir et renforcer la capacité d'entreprendre rapidement et en souplesse des opérations de maintien de la paix et d'autres missions hors siège.

3.8 Le programme de travail du Département a pour caractéristiques la complexité, la durée et le nombre des missions actuelles et futures, la multiplicité des tâches qu'elles comportent, la nécessité de renforcer les instances régionales dans le cadre de leur mandat, domaine de compétence et composition respectifs, afin de donner à la communauté internationale des moyens accrus de maintenir la paix et la sécurité; la nécessité enfin de renforcer la coopération entre les opérations de maintien de la paix et les autres activités des Nations Unies. L'Organisation conservera la responsabilité des opérations qui consistent à interposer des troupes pour contrôler un cessez-le-feu et/ou une zone tampon. Ce sera également à elle que l'on fera appel comme par le passé pour des opérations où elle peut avoir à s'occuper d'aspects très divers, militaires, civils et de police. Ces opérations peuvent souvent obliger à des tâches ardues du point de vue politique comme militaire, étant donné la complexité de la situation où elles sont déployées.

3.9 Ces dernières années, certaines opérations de maintien de la paix ont dû comporter les tâches suivantes, combinées de manière différente selon les cas : contrôle d'un cessez-le-feu et établissement d'une zone tampon, protection de convois humanitaires, désarmement et démobilisation de combattants une fois un conflit terminé, réforme de structures militaires, définition et création de forces de police, organisation ou contrôle d'élections, surveillance des droits de l'homme, promotion de réformes électorale et judiciaire, promotion de certains aspects de l'administration civile, coordination du relèvement économique.

3.10 Il faut que le Département demeure capable de mener à bien les tâches qui lui sont confiées, telles qu'elles sont définies conformément à la Charte, compte tenu de l'importance du concours que les instances et les organismes régionaux peuvent apporter au maintien de la paix.

3.11 Les activités du Département seront certes fonction des événements politiques et des mandats que lui confieront les organes intergouvernementaux à ce habilités, mais il se consacrera surtout, au cours de l'exercice biennal 1998-1999, à établir des études, des plans opérationnels et des directives; à surveiller les opérations en cours et à en assurer la direction au jour le jour; à maintenir enfin la liaison avec les États Membres pour ce qui est de leur participation à ces opérations. De plus, le Département aura à coordonner le concours apporté par les autres départements participant aux opérations de maintien de la paix, à présenter des rapports au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, et à assurer l'appui voulu en matière d'administration, de logistique, de personnel, d'établissement des budgets et de gestion financière.

Tableau 3.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
1. Bureau du Secrétaire général adjoint	6 405,6	3 315,1	714,3	21,5	4 029,4	246,7	4 276,1
2. Bureau des opérations	631,6	3 565,9	289,0	8,1	3 854,9	245,4	4 100,3
3. Appui aux opérations hors Siège	5 811,2	3 792,4	(4,7)	(0,1)	3 787,7	247,5	4 035,2
4. Bureau de la planification et de l'appui, y compris la Division de la planification	—	1 012,9	76,0	7,5	1 088,9	67,2	1 156,1
Total	**12 848,4**	**11 686,3**	**1 074,6**	**9,1**	**12 760,9**	**806,8**	**13 567,7**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	*1996-1997 Montant estimatif*	*Provenance des fonds*	*1998-1999 Montant estimatif*
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	32 597,2	36 827,6	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	43 747,9
			b) Activités de fond :	
	26,9	1 011,8	Fonds d'affectation spéciale à l'intention du Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix	—
	26,8	247,8	Fonds d'affectation spéciale pour le parrainage de militaires des pays en développement détachés à titre gracieux	—
	—	174,0	Fonds d'affectation spéciale pour le financement d'une conférence internationale des Nations Unies sur le soutien médical des opérations de maintien de la paix	—
	—	—	Autres fonds d'affectation spéciale	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	**32 650,9**	**38 261,2**		**43 747,9**
Total 1) et 2)	**45 499,3**	**49 947,5**		**57 315,6**

Tableau 3.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	10 736,2	9 659,2	734,0	7,5	10 393,2	665,3	11 058,5
Autres dépenses de personnel	189,5	476,0	(289,9)	(60,9)	186,1	11,2	197,3
Consultants et experts	—	—	93,3	—	93,3	5,6	98,9
Voyages	120,3	296,6	(123,0)	(41,4)	173,6	10,4	184,0
Services contractuels	—	7,9	44,8	567,0	52,7	3,1	55,8
Frais généraux de fonctionnement	1 461,1	953,0	316,5	33,2	1 269,5	75,7	1 345,2
Dépenses de représentation	7,8	9,5	(3,5)	(36,8)	6,0	0,3	6,3
Fournitures et accessoires	235,3	91,0	9,6	10,5	100,6	6,1	106,7
Mobilier et matériel	98,2	193,1	292,8	151,6	485,9	29,1	515,0
Total	**12 848,4**	**11 686,3**	**1 074,6**	**9,1**	**12 760,9**	**806,8**	**13 567,7**

2) *Fonds extrabudgétaires*

1994-1995 Dépenses	*1996-1997 Montant estimatif*	*Objet de dépense*	*1998-1999 Montant estimatif*
31 221,6	35 618,4	Postes	39 319,3
26,8	439,2	Autres dépenses de personnel	233,0
—	146,2	Consultants et experts	237,9
199,0	264,9	Voyages	501,1
295,2	1 026,0	Services contractuels	1 242,6
563,7	—	Frais généraux de fonctionnement	1 302,8
—	2,8	Fournitures et accessoires	114,2
342,1	50,0	Mobilier et matériel	797,0
2,5	166,6	Dépenses diverses	—
32 650,9	**37 714,1**	**Total**	**43 747,9**
45 499,3	**49 400,4**	**Total 1) et 2)**	**57 315,6**

Tableau 3.6

Postes nécessaires[a]

Unité administrative : Département des opérations de maintien de la paix

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1996-1997	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	4	4	—	—	—	—	4	4
D-1	5	5	—	—	7	7	12	12
P-5	5	5	—	—	17	17	22	22
P-4/3	11	11	—	—	69	73	80	84
P-2/1	7	7	—	—	3	4	10	11
Total	**35**	**35**	**—**	**—**	**96**	**101**	**131**	**136**
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	7	7	7	7
Autres classes	20	20	—	—	123	126	143	146
Total	**20**	**20**	**—**	**—**	**130**	**133**	**150**	**153**
Autres catégories								
Agents locaux	6	—	—	—	—	—	6	—
Service mobile	2	—	—	—	—	—	2	—
Total	**8**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**8**	**—**
Total général	**63**	**55**	**—**	**—**	**226**	**234**	**289**	**289**

[a] En outre, 134 personnes ont été détachées à titre gracieux (non remboursable) pendant l'exercice biennal 1996-1997, réparties dans les classes ci-après : 4 P-5, 51 P-4, 58 P-3, 10 P-2 et 11 agents des services généraux. On compte que le personnel détaché à titre gracieux pour l'exercice biennal 1998-1999 sera en même nombre et des mêmes classes.

[b] Y compris quatre postes (2 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux) financés en 1996-1997 par prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale à l'intention du Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix.

1. Direction exécutive et politique

Tableau 3.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	5 324,8	1 607,1	54,6	3,3	1 661,7	105,2	1 766,9
Autres dépenses de personnel	168,1	445,2	(259,1)	(58,1)	186,1	11,2	197,3
Consultants et experts	—	—	93,3	—	93,3	5,6	98,9
Voyages	118,6	296,6	(123,0)	(41,4)	173,6	10,4	184,0
Services contractuels	—	7,9	44,8	567,0	52,7	3,1	55,8
Frais généraux de fonctionnement	487,8	754,1	515,4	68,3	1 269,5	75,7	1 345,2
Dépenses de représentation	7,2	4,9	1,1	22,4	6,0	0,3	6,3
Fournitures et accessoires	205,7	50,0	50,6	101,2	100,6	6,1	106,7
Mobilier et matériel	93,4	149,3	336,6	225,4	485,9	29,1	515,0
Total	**6 405,6**	**3 315,1**	**714,3**	**21,5**	**4 029,4**	**246,7**	**4 276,1**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	*1996-1997 Montant estimatif*	*Provenance des fonds*	*1998-1999 Montant estimatif*
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	12 647,8	6 978,8	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	10 405,4
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	**12 647,8**	**6 978,8**		**10 405,4**
Total 1) et 2)	**19 053,4**	**10 293,9**		**14 681,5**

Tableau 3.8

Postes nécessaires[a]

Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint (y compris Bureau du Conseiller militaire, Groupe des politiques et de l'analyse, Centre de situation et Service administratif)

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1996-1997	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	—	—	3	3	3	3
P-5	1	1	—	—	3	3	4	4
P-4/3	1	1	—	—	11	11	12	12
P-2/1	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	**6**	**6**	**—**	**—**	**17**	**17**	**23**	**23**
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	2	2	2	2
Autres classes	2	2	—	—	13	14	15	16
Total	**2**	**2**	**—**	**—**	**15**	**16**	**17**	**18**
Total général	**8**	**8**	**—**	**—**	**32**	**33**	**40**	**41**

[a] En outre, 29 personnes ont été détachées à titre gracieux (non remboursable) pendant l'exercice biennal 1996-1997, réparties dans les classes ci-après : 1 P-5, 8 P-4, 12 P-3, 1 P-2 et 7 agents des services généraux. On compte que le personnel détaché à titre gracieux pour l'exercice biennal 1998-1999 sera en même nombre et des mêmes classes.

Sous-programme 1
Direction exécutive et politique

3.12 Le sous-programme a pour objectif d'assumer et de consolider la responsabilité globale de toutes les politiques et décisions arrêtées à l'échelon du programme; de faciliter, de compléter et d'amplifier le courant d'information entre les opérations sur le terrain et le Département; d'étudier et d'analyser de façon approfondie les nouvelles questions de fond intéressant les activités du programme; de maintenir et, dans la mesure du possible, d'accroître la capacité opérationnelle de l'Organisation d'offrir des conseils de nature militaire pour la planification et la conduite des opérations de maintien de la paix.

3.13 C'est le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, (y compris le Bureau du Conseiller militaire, le Groupe des politiques et de l'analyse et le Centre de situation), qui est chargé de l'exécution de ce sous-programme.

Activités

3.14 Les activités suivantes seront menées durant l'exercice biennal :

a) *Comité spécial des opérations de maintien de la paix*. i) Établissement de deux rapports et de 15 notes d'information par an environ sur des questions relatives aux opérations de maintien de la paix;

ii) Fourniture de services fonctionnels et techniques au Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

b) *Autres activités de fond*. i) Recherche et analyse sur des questions de fond nouvelles, et formulation de politiques et de procédures; ii) Maintien de contacts de haut niveau avec les parties belligérantes, les membres du Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents, dans l'exercice des mandats confiés par le Conseil de sécurité; iii) Fourniture d'avis sur les incidences militaires des résolutions; établissement de projets de plan d'opérations sur le terrain et avis d'ordre militaire sur leur application aux commandants des forces des opérations de maintien de la paix; iv) diffusion de rapports de situation quotidiens et d'analyses sur les questions de maintien de la paix aux autres départements et aux États Membres. Le nombre estimatif de ces rapports et analyses s'établit à 500 par an.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

3.15 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire ne rendent pas compte intégralement des besoins correspondant aux activités que le Département est appelé à mener, de sorte que le Secrétaire général cherchera comme précédemment à lui assurer des effectifs complémentaires par le biais du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Cette méthode procède également du fait que la nature des activités à exécuter, pas plus que le nombre, l'ampleur et la portée des mandats confiés au Département ne peuvent être prévus longtemps à l'avance.

3.16 Toutes les ressources correspondant à des objets de dépenses autres que les postes, qui étaient précédemment indiquées aussi au sous-programme 3, Administration et logistique des missions, ont été transférées au sous-programme 1. Cela permettra de gérer plus souplement les ressources inscrites au budget ordinaire pour le Département.

Postes

3.17 Cinq bureaux et unités administratives relèvent du sous-programme 1, Direction exécutive et administration (y compris le Service administratif, qui, bien que considéré comme assurant l'appui au programme, est rattaché à ce sous-programme du fait qu'il ne compte qu'un poste inscrit au budget ordinaire, et le Centre de situation, qui n'en compte aucun). Les ressources prévues au budget ordinaire, soit huit postes, se répartissent comme suit :

a) Bureau proprement dit du Secrétaire général adjoint : le poste du Secrétaire général adjoint, un poste P-2 et un poste d'agent des services généraux;

b) Bureau du Conseiller militaire (un poste D-2, un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux);

c) Groupe des politiques et de l'analyse (un poste P-2);

d) Service administratif (un poste P-4);

e) Centre de situation, où tous les postes sont financés par prélèvement sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Autres dépenses de personnel

3.18 Les ressources prévues à cette rubrique (186 100 dollars) se décomposent comme suit : 79 800 dollars au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), et 106 300 dollars au titre des heures supplémentaires. Le montant demandé pour le recrutement de personnel temporaire permettra de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (35 400 dollars) et de faire face aux besoins pendant les périodes de pointe (44 400 dollars). Les montants prévus pour les remplacements ont été calculés dans l'hypothèse de huit mois de travail d'un agent des services généraux pour l'exercice biennal; pour le personnel temporaire à recruter en période de pointe, on s'est basé sur le coût de 10 mois de travail environ d'un agent des services généraux. Le montant prévu au titre des heures supplémentaires correspond pour 1998-1999 à 2 416 heures au taux horaire de 22 dollars.

Consultants et experts

3.19 On a prévu un montant de 93 300 dollars pour des services spécialisés de consultant qu'on ne peut obtenir facilement au Secrétariat (informations sur des aspects précis du maintien de la paix, conception de bases de données, planification militaire spécialisée) :

a) *Intégration de l'information*. Le Département a mis en place des liaisons particulières d'information et de communication avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques hors siège qu'il dirige ou qu'il administre. Il faut maintenant définir par une étude débouchant sur des recommandations les moyens les plus rentables d'intégrer les systèmes en place et d'évoluer, à plus long terme, vers des normes communes pour la communication, le stockage et la recherche d'information dans les missions au siège, et entre les deux. Cette étude viendrait compléter la réflexion déjà entamée ailleurs au Siège sur une stratégie commune de gestion de l'information. Elle devrait déboucher sur des recommandations concrètes — et chiffrées — de matériel, de logiciel et de formation, dans un délai de six mois pour la mise en service;

b) *Consultant en affaires politiques, spécialisé dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des membres des forces armées*. Ce consultant aurait à réaliser une étude sur les enseignements à tirer des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des membres des forces armées déjà réalisés, ainsi que des missions de maintien de la paix passées et en cours, et à recommander les moyens d'améliorer la formulation et la réalisation de programmes à venir. La durée en serait de quatre mois.

Voyages

3.20 Le montant prévu à cette rubrique (173 600 dollars), qui correspond aux frais de voyage du Secrétaire général adjoint, des sous-Secrétaires généraux, des Directeurs et des autres hauts fonctionnaires du Département, se décompose comme suit :

a) 37 800 dollars pour les frais de voyage du Secrétaire général adjoint et des Sous-Secrétaires généraux se rendant dans les pays fournissant des contingents, pour des réunions sur les opérations de maintien de la paix en cours et à venir, ainsi que dans les capitales d'États Membres pour débattre des problèmes du maintien de la paix. On a prévu huit voyages durant l'exercice biennal 1998-1999;

b) 69 200 dollars pour les voyages des directeurs du Département se rendant à des réunions de groupes régionaux de pays fournissant des contingents, ainsi qu'à des séminaires sur les politiques du maintien de la paix et l'évaluation. On envisage 16 de ces voyages pour l'exercice biennal;

c) 66 600 dollars pour les voyages accomplis par d'autres hauts fonctionnaires du Département, notamment des conseillers de police chargés de débattre et de faciliter le recrutement d'officiers de police civile pour des opérations des Nations Unies, ainsi que des fonctionnaires de la Division de l'administration et de la logistique des missions se rendant dans des zones autres que celles des missions pour débattre des besoins logistiques généraux des missions de maintien de la paix, afin de se tenir au courant des idées et des techniques nouvelles. On envisage 16 voyages durant l'exercice biennal 1998-1999.

Services contractuels

3.21 Dans le respect du principe du multilinguisme, on prévoit un montant de 52 700 dollars pour faire traduire dans cinq langues officielles (arabe, chinois, espagnol, français et russe) les documents émanant du Département (études sur le maintien de la paix, directives et procédures opérationnelles des missions, demandes de remboursement des États Membres).

Frais généraux de fonctionnement

3.22 À la rubrique des frais généraux de fonctionnement, les ressources demandées (1 269 500 dollars) se répartissent comme suit :

a) 260 100 dollars pour la location de photocopieuses. Le parc actuel du Département est de 21 photocopieuses. Les ressources demandées au budget ordinaire correspondent aux frais de location de 13 photocopieuses au coût unitaire de 8 000 dollars par an, soit 208 000 dollars pour 13 machines

pour l'exercice biennal 1998-1999, à quoi s'ajoutent 52 100 dollars pour le papier et les autres fournitures nécessaires;

b) 784 100 dollars pour les communications par les circuits du commerce, dont le coût des liaisons (par téléphone, télécopie et câble) entre le Département, les missions hors siège, les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des États Membres. Un montant sera demandé à ce titre dans le rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix;

c) 28 200 dollars pour les frais d'entretien de 28 télécopieurs, soit le nombre total dont dispose actuellement le Département;

d) 197 100 dollars pour les frais d'entretien du matériel de bureautique. Le Département dispose actuellement de 426 micro-ordinateurs, dont 26 d'un type dépassé. Les ressources demandées au budget ordinaire sont destinées à l'entretien et aux logiciels correspondant à 140 ordinateurs.

Dépenses de représentation

3.23 Un montant de 6 000 dollars est demandé à cette rubrique, pour les dépenses de représentation auprès de membres des délégations, de gouvernements ou d'organisations non gouvernementales, de fonctionnaires d'organisations intergouvernementales autres que des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, et de personnes du secteur privé.

Fournitures et accessoires

3.24 Les montants nécessaires à cette rubrique (100 600 dollars) sont destinés aux fournitures de bureau et aux abonnements, et se répartissent comme suit : 56 000 dollars au titre des fournitures de bureau, à raison de 200 dollars par personne et par an pour 140 fonctionnaires; 33 900 dollars pour l'abonnement à de grands journaux quotidiens, revues hebdomadaires et journaux trimestriels, y compris la part supportée par le Département du coût des informations fournies sous forme électronique par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld; 10 700 dollars pour l'achat de manuels techniques et professionnels.

Matériel

3.25 Les montants demandés à cette rubrique (485 900 dollars) peuvent se ventiler comme suit :

a) 56 500 dollars pour remplacer 11 télécopieurs et remplacer les meubles de 20 fonctionnaires logés dans le bâtiment de l'UNITAR;

b) 336 800 dollars pour la gestion de l'information; il s'agit notamment de remplacer et d'améliorer le matériel de traitement de données et l'infrastructure de réseau, par le remplacement de 55 micro-ordinateurs et imprimantes, avec le coût non récurrent de leur installation (225 500 dollars); d'acheter six imprimantes partagées en réseau (51 500 dollars), et de moderniser le câblage du réseau local dans le bâtiment de l'UNITAR (59 800 dollars);

c) 92 600 dollars pour les logiciels et la formation correspondants. Pour coordonner les opérations sur le terrain, avec les voyages que cela entraîne, on a besoin d'ordinateurs portables configurés pour bureau mobile. Pour accéder à des milliers de disquettes et de disques optiques contenant des documents scannés en provenance des missions, qui servent par la suite aux équipes chargées des demandes de remboursement et de la liquidation des missions, il faut des systèmes d'extraction. On a besoin également de logiciels spécialisés et de formation à des applications qui ne sont pas d'un usage courant, telles que systèmes d'information géographique utilisés pour le déminage, et logiciels statistiques pour l'analyse des données, avec les programmes utilitaires Internet et Intranet correspondants.

2. Opérations

Tableau 3.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	631,6	3 565,9	289,0	8,1	3 854,9	245,4	4 100,3
Total	**631,6**	**3 565,9**	**289,0**	**8,1**	**3 854,9**	**245,4**	**4 100,3**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	*1996-1997 Montant estimatif*	*Provenance des fonds*	*1998-1999 Montant estimatif*
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	—	3 369,3	Opérations de maintien de la paix	3 523,1
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	**—**	**3 369,3**		**3 523,1**
Total 1) et 2)	**631,6**	**6 935,2**		**7 623,4**

Tableau 3.10

Postes nécessaires[a]

Unité administrative : Bureau des opérations

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1996-1997	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1	3	3	—	—	1	1	4	4
P-5	2	2	—	—	2	2	4	4
P-4/3	5	5	—	—	7	7	12	12
Total	**13**	**13**	**—**	**—**	**10**	**10**	**23**	**23**
Agents des services généraux								
Autres classes	5	5	—	—	9	9	14	14
Total	**5**	**5**	**—**	**—**	**9**	**9**	**14**	**14**
Total général	**18**	**18**	**—**	**—**	**19**	**19**	**37**	**37**

[a] En outre, quatre personnes ont été détachées à titre gracieux (non remboursable) pendant l'exercice biennal 1996-1997, réparties dans les classes ci-après : 3 P-4 et 1 P-3. On compte que le personnel détaché à titre gracieux pour l'exercice biennal 1998-1999 sera en même nombre et des mêmes classes.

Sous-programme 2
Opérations

3.26 Ce sous-programme a pour fonction essentielle de servir d'instrument exécutif du Secrétaire général pour la direction et la maîtrise des opérations de maintien de la paix. Il comporte l'établissement des plans opérationnels correspondants, avec leurs composantes militaire, civile et de police; l'entretien de relations suivies avec les parties belligérantes, avec les membres du Conseil de sécurité et avec les pays fournissant des contingents, dans l'exercice des mandats définis par les organes directeurs; et le maintien de capacités techniques suffisantes pour les périodes où le maintien de la paix connaît des pointes imprévues du fait d'une crise internationale.

3.27 Les activités correspondant à ce sous-programme seront exécutées par le Bureau des opérations, dont la structure comporte trois divisions régionales (Division Afrique, Division Asie et Moyen-Orient, Division Europe et Amérique latine). Ces dernières assureront dans leur domaine de compétence respectif la direction exécutive des opérations en cours et à venir. Elles coordonneront étroitement leurs activités avec celles des autres organes et programmes des Nations Unies participant à l'action commune en faveur de la paix et de la sécurité, notamment du Département des affaires politiques et du Département des affaires humanitaires.

Activités

3.28 Les activités au cours de l'exercice biennal seront les suivantes :

a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts*

i) *Assemblée générale*. Informations de base et avis à l'Assemblée générale sur les questions touchant au maintien de la paix; les notes d'information écrites sont au nombre d'environ 125 par an;

ii) *Conseil de sécurité*

a. Élaboration et présentation chaque année d'environ 75 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité, sur diverses questions touchant aux opérations de maintien de la paix, et exposés oraux quotidiens;

b. Établissement chaque année, pour les réunions et les consultations officieuses suivies (notamment réunions de pays fournissant des contingents), de quelque 220 notes d'information et documents de séance sur des questions touchant au maintien de la paix;

c. Participation suivie à des réunions et à des consultations d'information sur des questions touchant aux opérations de maintien de la paix;

b) *Autres activités de fond*

i) Surveillance et analyse des événements retentissant sur le mandat et les activités opérationnelles des missions, avis opérationnels sur les questions de principe selon que de besoin;

ii) Élaboration de directives et conseils de fond sur les questions opérationnelles, et suivi des décisions prises par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale ou le Secrétaire général;

iii) Surveillance et préservation de l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix, surveillance des activités des opérations, et recommandations de perfectionnements ou de modifications à apporter en fonction de la manière dont une situation évolue;

iv) Coordination avec les services du Département et d'autres départements, afin que les services techniques ou organiques compétents assurent effectivement aux missions l'appui voulu;

v) Suivi de l'activité du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, portée selon que de besoin à la connaissance des différents services du Département;

c) *Coopération internationale, et coordination et liaison interinstitutions*. Participation à des réunions avec des organisations régionales et sous-régionales, des coalitions multinationales, les pays fournissant des contingents, d'autres programmes et organismes des Nations Unies, et des organisations non gouvernementales.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

3.29 Les ressources demandées à cette rubrique correspondent au coût des postes indiqués plus haut au tableau 3.10. Le chef du Bureau a rang de Sous-Secrétaire général, et a pour collaborateurs 12 fonctionnaires de la classe des administrateurs et de rang supérieur (2 D-2, 3 D-1, 2 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) et 5 agents des services généraux.

3. Administration et logistique des missions

Tableau 3.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	4 779,8	3 473,3	314,4	9,0	3 787,7	247,5	4 035,2
Autres dépenses de personnel	21,4	30,8	(30,8)	(100,0)	—	—	—
Voyages	1,7	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	973,3	198,9	(198,8)	(100,0)	—	—	—
Dépenses de représentation	0,6	4,6	(4,6)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	29,6	41,0	(41,0)	(100,0)	—	—	—
Mobilier et matériel	4,8	43,8	(43,8)	(100,0)	—	—	—
Total	**5 811,2**	**3 792,4**	**(4,7)**	**(0,1)**	**3 787,7**	**247,5**	**4 035,2**

2) *Fonds extrabudgétaires*

1994-1995 Dépenses	*1996-1997 Montant estimatif*	*Provenance des fonds*	*1998-1999 Montant estimatif*
		a) Services d'appui à :	
—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
19 949,4	22 866,5	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	24 900,8
—	—	b) Activités de fond	—
—	—	c) Projets opérationnels	—
19 949,4	**22 866,5**	**Total**	**24 900,8**
25 760,6	**26 658,9**	**Total 1) et 2)**	**28 936,0**

Tableau 3.12

Postes nécessaires[a]

Unité administrative : Division de l'administration et de la logistique des missions

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1996-1997	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	3	3	4	4
P-5	1	1	—	—	9	9	10	10
P-4/3	5	5	—	—	40	46	45	51
P-2/1	5	5	—	—	3	3	8	8
Total	**13**	**13**	**—**	**—**	**55**	**61**	**68**	**74**
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	5	5	5	5
Autres classes	11	11	—	—	91	93	102	104
Total	**11**	**11**	**—**	**—**	**96**	**98**	**107**	**109**
Autres catégories								
Agents locaux	6	—	—	—	—	—	6	—
Service mobile	2	—	—	—	—	—	2	—
Total	**8**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**8**	**—**
Total général	**32**	**24**	**—**	**—**	**151**	**159**	**183**	**183**

[a] En outre, 63 personnes ont été détachées à titre gracieux (non remboursable) pendant l'exercice biennal 1996-1997, réparties dans les classes ci-après : 1 P-5, 17 P-4, 34 P-3, 9 P-3 et 2 agents des services généraux. On compte que le personnel détaché à titre gracieux pour l'exercice biennal 1998-1999 sera en même nombre et des mêmes classes.

Sous-programme 3
Administration et logistique des missions

3.30 L'objectif de ce sous-programme est de fournir, sur le terrain, un appui administratif et logistique aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux autres activités prescrites par l'ONU.

3.31 Les activités du sous-programme sont menées par la Division de l'administration et de la logistique des missions, qui, sur le plan administratif, relève directement du Sous-Secrétaire général au Bureau de la planification et de l'appui. La Division comprend le Bureau du Directeur, le Service de gestion financière, le Service de la logistique et des communications et le Service de la gestion du personnel.

Activités

3.32 Les activités suivantes seront menées pendant l'exercice biennal :

a) *Soutien logistique et appui en matière de communication pour les missions sur le terrain*

i) *Coordination des politiques et renforcement des capacités*

a. Élaborer, publier et tenir à jour des documents et des manuels relatifs à la procédure et à la politique appliquées en matière de logistique, notamment le Manuel de l'appui opérationnel, le Manuel de l'administration des missions sur le terrain, les directives concernant les missions d'enquête technique et les directives régissant les liquidations;

b. Intégrer les stratégies relatives aux données et les techniques de gestion des données dans les procédures de gestion des contrats et des moyens logistiques à l'échelle mondiale;

c. Établir une politique concernant la sécurité de l'aviation et le transport aérien à l'appui des missions de maintien de la paix et des autres missions sur le terrain;

d. Élaborer et appliquer une politique de gestion du parc de véhicules;

e. Établir et examiner les spécifications relatives aux lettres d'attribution concernant le matériel militaire et l'affrètement d'aéronefs à long terme;

f. Élaborer et tenir à jour des plans d'urgence en matière de soutien logistique;

g. Mettre au point un système de gestion des avoirs pour gérer le matériel de l'ONU à l'échelle mondiale, y compris les calendriers de liquidation;

h. Évaluer et planifier les besoins en technologie de l'information et installer des réseaux locaux et de grands réseaux à l'appui de divers types d'opérations des Nations Unies;

ii) *Appui opérationnel*

a. Déterminer les besoins en soutien logistique des nouvelles missions sur la base d'un concept d'opérations défini; et élaborer et coordonner des plans de soutien logistique pour les nouvelles missions, ainsi que pour les missions existantes qui sont renforcées, et donner des conseils en vue de leur inscription aux budgets des missions hors Siège;

b. Fournir un soutien logistique spécialisé ainsi que d'autres composantes techniques des missions d'enquête technique;

c. Planifier la fourniture des biens (vivres, eau, carburant) et des services nécessaires à la subsistance des missions;

d. Planifier toutes les opérations de transport aérien et maritime à l'appui des missions de maintien de la paix et des autres missions sur le terrain;

e. Planifier, coordonner et administrer le réseau de communications mondial sur lequel s'appuient toutes les missions sur le terrain et faire en sorte que les besoins spécifiques en communication des nouvelles missions et des missions renforcées soient satisfaits;

f. Créer et mettre en place des systèmes de communications en cas de déploiement rapide pour les opérations de maintien de la paix et, en coordination avec le Département de l'information, établir des systèmes de radiodiffusion sur le terrain;

g. Définir des spécifications génériques et des méthodes d'approvisionnement et formuler et examiner des spécifications techniques et contractuelles ainsi que des propositions relatives à la passation de marchés;

h. Examiner les demandes de fourniture de biens ou services puis les soumettre à la Division des achats et des transports pour qu'elle passe des commandes auprès d'entreprises privées; examiner les demandes de fourniture de biens et services adressées aux États Membres sous forme de lettre d'attribution; faire examiner, par des spécialistes de la logistique, les contrats

et les dossiers soumis au Comité des contrats et au Comité de contrôle du matériel (Siège) par les missions sur le terrain;

i. Effectuer une étude de marché portant sur les articles qui sont couramment demandés, ainsi que les analyses coûts-avantages correspondantes;

j. Gérer les biens et les stocks des missions hors Siège, et tenir à jour un inventaire mondial;

k. Surveiller l'utilisation des aéronefs (62 avions) de manière à assurer la sécurité de la flotte de l'ONU et faire en sorte que les appareils répondent aux normes internationales; et vérifier les titres des opérateurs auxquels l'Organisation s'adresse pour affréter des appareils à court ou à long terme;

l. Donner des conseils en matière de logistique spécialisée en vue de conclure des accords avec des organisations privées ou publiques concernant la fourniture d'un soutien logistique aux missions sur le terrain, de répondre aux demandes d'information sur les moyens logistiques qui accompagnent les audits internes et externes, et de mettre en oeuvre les mesures correctives proposées;

m. Fournir des conseils et un appui en matière de logistique spécialisée en vue de liquider des missions hors Siège ou d'en réduire les effectifs;

n. Coordonner toutes les opérations de soutien logistique à l'appui des missions sur le terrain et, en particulier, fournir rapidement le soutien logistique d'importance critique; et coordonner, en collaboration avec les différents bureaux de secrétariat, les missions et la Division, les priorités des missions en matière de soutien logistique, l'exécution de fonctions logistiques particulières et le transfert de matériel entre les missions;

o. Mettre au point un dispositif de soutien logistique autonome en collaboration avec les pays fournissant des contingents, conformément à l'accord sur le matériel appartenant aux contingents arrêté par l'ONU;

p. Gérer, entretenir, surveiller et liquider le parc mondial de véhicules relevant des opérations de maintien de la paix (11 500 véhicules appartenant à l'Organisation et 10 000 véhicules appartenant aux contingents), notamment enregistrer et gérer les avoirs en véhicules;

q. Déployer, relever et rapatrier les contingents; gérer tous les contrats de transport aérien et tous les affrètements d'aéronefs à l'appui des missions sur le terrain; et regrouper les déplacements de la police civile et des observateurs militaires ainsi que l'acheminement des marchandises destinées aux missions;

r. Contrôler, coordonner, satisfaire et vérifier tous les besoins en matière de logistique (biens de première nécessité et fournitures d'entretien);

s. Contrôler, coordonner, exécuter et vérifier les contrats relatifs aux services et à la logistique;

t. Gérer et contrôler l'ensemble des programmes de génie civil des missions existantes, les installations des opérations de maintien de la paix appartenant à l'ONU, les contrats de génie civil et le matériel déployé à l'échelle mondiale;

u. Mettre au point des systèmes d'administration informatisés destinés à être utilisés par les missions sur le terrain ainsi qu'au Siège;

v. Gérer le réseau local installé dans le Département des opérations de maintien de la paix, un service d'assistance destiné à tous les interlocuteurs du Département, le système intégré de gestion (SIG), et un grand réseau reliant le Siège aux missions sur le terrain et appuyant le courrier électronique (e-mail), les notes Lotus et d'autres systèmes d'administration informatisés;

w. Gérer et configurer tous les grands réseaux de communication, y compris les systèmes à satellite mondiaux et locaux utilisés par les missions;

x. Gérer et surveiller toutes les installations de traitement électronique des données utilisées par les missions sur le terrain; mettre au point des programmes d'applications à l'appui des opérations en réseau des missions; courrier électronique; et programmes de relèvement après les catastrophes;

y. Surveiller les programmes de gestion et de classement des dossiers des missions hors Siège;

iii) *Services destinés à des organes intergouvernementaux d'experts*. Fournir des conseils de spécialistes concernant les demandes d'information sur les moyens logistiques émanant du Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission.

b) *Gestion du personnel et appui aux missions sur le terrain*

i) *Coordination des politiques et renforcement des capacités*

a. Mettre au point une stratégie et une système mondial de dotation en effectifs en recourant, notamment à des organigrammes, à la formation des effectifs avant le déploiement et à la diversification des sources de personnel; effectuer des analyses coûts-avantages des différents services auprès desquels est recruté le personnel des missions;

b. Élaborer et appliquer des stratégies de formation pour renforcer la mobilité du personnel des mission et améliorer les perspectives de carrière des intéressés; renforcer la gestion des missions en formant les chefs de l'administration et d'autres hauts fonctionnaires responsables de la gestion;

c. Établir un fichier de candidats qualifiés et expérimentés pouvant participer aux missions de maintien de la paix ainsi qu'à d'autres missions sur le terrain, en mettant l'accent sur la rapidité avec laquelle ils peuvent être détachés;

d. Effectuer des recherches et des analyses et, au besoin, revoir les politiques, procédures, règles et règlements relatifs au personnel des missions, en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines;

e. Examiner et mettre à jour les volets des textes administratifs concernant le personnel des missions, notamment le Manuel de l'administration des missions sur le terrain, le Manuel des missions d'enquête et les directives régissant les liquidations;

f. Établir des définitions d'emploi types pour les postes à pourvoir dans le cadre de missions;

ii) *Appui opérationnel*

a. Déterminer les structures des missions hors Siège et leurs besoins en personnel civil;

b. Fournir des renseignements sur les perspectives d'emploi sur le terrain; évaluer et trier, en moyenne, 500 demandes par semaine; interviewer une cinquantaine de candidats par semaine; et rechercher dans le fichier de candidats les personnes possédant les qualifications et les qualités requises pour être affectées à une mission;

c. Choisir et recruter le personnel, puis l'affecter aux missions; et donner des avis concernant la sélection des hauts fonctionnaires qui seront envoyés sur le terrain;

d. Assurer la coordination avec les autres départements et bureaux, ainsi qu'avec les organismes et programmes du système des Nations Unies, en vue du détachement des fonctionnaires expérimentés pouvant occuper des postes clefs sur le terrain;

e. Fournir des renseignements sur les missions, ainsi que des instructions, au personnel des missions; et établir et tenir à jour des notes d'information sur les différentes missions;

f. Organiser les voyages des observateurs militaires, des contrôleurs de la police civile et du personnel fourni par les gouvernements qui seront envoyés en mission (6 500 en 1995) et des quelque 1 000 civils recrutés chaque année à l'échelle internationale;

g. Administrer le personnel international (environ 2 500 en 1996, dont 600 agents du Service mobile) affecté à des missions sur le terrain conformément aux séries 100 et 300 du Statut et du Règlement du personnel (prestations, indemnités, demandes de congé, prolongations de contrat, cessations de service, évacuations sanitaires et notations); et gérer l'état des effectifs et établir les documents analytiques correspondants;

h. Fournir des directives, ainsi qu'une assistance administrative, aux quelque 5 000 personnes recrutées localement chaque année;

i. Définir les critères d'utilisation du personnel contractuel et revoir les moyens d'action s'y rapportant;

j. Déterminer les lieux d'affectation du personnel des missions en tenant compte de la matrice de calcul de la prime de mobilité et de sujétion;

k. Fournir régulièrement aux missions des directives en matière d'administration et de gestion, effectuer des visites périodiques pour s'assurer que les effectifs sont suffisants et tenter de régler les problèmes opérationnels;

l. Concevoir et mettre au point des systèmes automatisés de gestion du personnel, dotés de l'interface approprié avec le système intégré de gestion (SIG), afin de tenir à jour et de surveiller l'état des effectifs, les données qui s'y rapportent et le nombre de postes vacants sur le terrain;

m. Organiser des séances de compte rendu à la fin des missions;

n. Examiner les observations et les recommandations concernant le personnel formulées à l'issue d'audits et prendre des mesures correctives;

iii) *Services destinés à des organes intergouvernementaux d'experts*

a. Fournir des conseils de spécialistes concernant les demandes d'information sur le personnel émanant du Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission;

b. Contribuer à l'établissement des rapports relatifs au personnel établis par le Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale;

c. Donner des renseignements au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation afin de l'aider à traiter les demandes de pension d'invalidité et de capital décès se rapportant à certaines catégories de personnel, notamment les observateurs militaires, la police civile et le personnel civil local et international; et assurer la liaison avec les missions permanentes.

c) *Gestion financière et appui aux missions sur le terrain*

i) *Coordination des politiques et renforcement des capacités*

a. Réviser les instruments relatifs à la politique financière, en tenant compte des enseignements tirés des missions;

b. Tenir et mettre à jour le Manuel des coûts standard et participer à la mise à jour d'autres directives et manuels administratifs;

c. Participer à l'élaboration d'un manuel sur le budget des missions et d'un guide des procédures financières applicables aux missions;

d. Normaliser le système de notation;

e. Établir des directives et coordonner l'utilisation des fonctionnaires des finances itinérants et des spécialistes du contrôle de la gestion chargés d'apporter une aide aux missions, selon les besoins;

ii) *Appui opérationnel*

a. Coordonner, examiner et établir chaque année, pour les différentes missions sur le terrain, des projets de budget et des rapports d'évaluation en vue de les soumettre au Contrôleur avant de les présenter à l'Assemblée générale (48 rapports annuels sur les opérations de maintien de la paix et 26 rapports annuels sur d'autres missions hors Siège);

b. Ouvrir des comptes budgétaires secondaires au titre des missions; surveiller et vérifier, tous les mois, les dépenses afférentes à chaque mission et examiner l'encaisse des missions ainsi que les montants à recevoir;

c. Gérer l'autorisation de financement anticipé au nom du Contrôleur, notamment l'autorisation d'engagement de dépenses, pour les nouvelles missions;

d. Gérer 24 fonds d'affectation spéciale et établir une base de données sur les fonds d'affectation spéciale qui permette d'obtenir rapidement les renseignements nécessaires à la gestion, notamment le détail des dépenses et les demandes d'allocation de crédits;

e. Établir chaque mois quelque 300 documents d'engagement de dépenses et examiner les soldes des engagements non réglés;

f. Contrôler la liquidation financière des missions sur le terrain : examen des rapports financiers établis par les missions de liquidation, rapprochement des comptes débiteurs et créanciers et établissement de rapports d'évaluation finals et de rapports finals sur la liquidation des avoirs;

g. Fournir un appui technique en matière de comptabilité, en particulier pour la liquidation des missions (suivi des dettes et des engagements non réglés, transferts interservices, rapprochements des comptes bancaires, mise au point définitive des comptes et archivage des registres financiers);

h. Examiner les dossiers destinés au Comité de contrôle du matériel et au Comité d'examen des réclamations;

i. Examiner, analyser et certifier les réclamations présentées par des pays fournissant des contingents concernant la fourniture de biens et de services (lettres d'attribution), le versement de pensions d'invalidité et de capitaux décès et les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents, et tenir à jour une base de données sur toutes les réclamations reçues, examinées ou partiellement payées;

j. Participer aux négociations engagées avec les États Membres afin de conclure des accords sur le matériel appartenant aux contingents destiné aux missions de maintien de la paix et rendre compte de l'application des dispositions révisées à l'Assemblée générale;

k. Ordonnancer les paiements dus au titre de l'assurance mondiale pour les véhicules, des communications par satellite privé, du transit de marchandises, de l'exploitation d'aéronefs, et d'autres services demandés par le Siège;

l. Organiser des séances de formation et d'information sur la gestion financière des missions de maintien de la paix à l'intention des chefs de l'administration, des chefs des sections des finances et d'autres membres du personnel des missions;

m. Participer à la mise au point de systèmes informatisés pour l'administration des opérations de maintien de la paix et fournir un appui aux missions dans le domaine des systèmes de comptabilité et d'établissement des états de paie;

iii) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*

a. Donner des renseignements sur les finances des missions au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission;

b. Participer à l'élaboration des rapports du Secrétaire général sur l'administration financière des missions sur le terrain;

c. Déterminer les ressources nécessaires aux nouvelles missions en vue de les soumettre au Contrôleur avant de les présenter au Conseil de sécurité;

iv) *Contrôle de la gestion et contrôle interne*

a. Coordonner, au besoin, les mesures correctives prescrites dans les quelque 1 000 recommandations faites par des équipes de vérificateurs internes et externes à l'issue de 55 examens annuels des opérations;

b. Mettre en place des procédures de suivi afin de remédier aux lacunes structurelles recensées par le Siège, les vérificateurs ou les missions sur le terrain;

c. Établir des documents sur l'état des mesures correctives à l'intention du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission;

d. Fournir aux missions des directives et des précisions concernant les budgets, et établir des règles et des règlements financiers, afin d'assurer l'efficacité de la gestion et du contrôle des ressources.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

3.33 Les crédits demandés à cette rubrique correspondent au coût des postes indiqués plus haut au tableau 3.12 ci-dessus. Les ressources prévues pour 1998-1999 tiennent compte de la suppression de huit postes (six postes d'agent local et deux postes d'agent du Service mobile), imputable au transfert de toutes les activités du Dépôt de l'ONU à Pise à la Base de soutien logistique de l'Organisation à Brindisi.

Autres dépenses de personnel

3.34 Pour plus de flexibilité, le montant de 30 800 dollars correspondant au coût des heures supplémentaires, qui avait été demandé pour la Division de l'administration et de la logistique des missions, a été réaffecté au sous-programme 1, intitulé Direction exécutive et politique.

Frais généraux de fonctionnement

3.35 Le montant demandé à cette rubrique doit permettre de répondre aux besoins du Dépôt de l'ONU à Pise, dont les activités relèvent désormais de la Base de soutien logistique de l'Organisation à Brindisi.

Fournitures et accessoires

3.36 Les montants demandés jusqu'ici à cette rubrique concernent le Dépôt de l'ONU à Pise.

Mobilier et matériel

3.37 Les dépenses engagées pendant l'exercice 1996-1997 ont servi à couvrir les besoins du Dépôt de l'ONU à Pise.

4. Planification

Tableau 3.13

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	—	1 012,9	76,0	7,5	1 088,9	67,2	1 156,1
Total	**—**	**1 012,9**	**76,0**	**7,5**	**1 088,9**	**67,2**	**1 156,1**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	*1996-1997 Montant estimatif*	*Provenance des fonds*	*1998-1999 Montant estimatif*
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	3 613,0	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	4 918,6
			b) Activités de fond :	
	26,9	1 011,8	Fonds d'affectation spéciale pour les enseignements tirés des missions	—
	26,8	247,8	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au personnel militaire détaché à titre gracieux	—
	—	174,0	Fonds d'affectation spéciale pour le financement d'une conférence sur l'appui médical aux opérations de maintien de la paix	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	**53,7**	**5 046,6**		**4 918,6**
Total 1) et 2)	**53,7**	**6 059,5**		**6 074,7**

Tableau 3.14

Postes nécessaires[a]

Unité administrative : Bureau de la planification et de l'appui

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1996-1997	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	3	3	4	4
P-4/3	—	—	—	—	11	9	11	9
P-2	—	—	—	—	—	1	—	1
Total	**3**	**3**	**—**	**—**	**14**	**13**	**17**	**16**
Agents des services généraux								
Autres classes	2	2	—	—	10	10	12	12
Total	**2**	**2**	**—**	**—**	**10**	**10**	**12**	**12**
Total général	**5**	**5**	**—**	**—**	**23**[b]	**23**[b]	**29**	**28**

[a] En outre, 38 personnes ont été détachées à titre gracieux pendant l'exercice biennal 1996-1997 : 2 P-5, 23 P-4, 11 P-3 et 2 agents des services généraux. On compte que le même dispositif sera reconduit durant l'exercice biennal 1998-1999.

[b] Dont quatre postes (2 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour enseignements tirés des missions pendant l'exercice 1996-1997.

Sous-programme 4
Planification

3.38 Les activités prévues au titre du sous-programme concernent toutes les questions techniques liées à la planification et à l'appui des opérations de maintien de la paix et des autres missions sur le terrain : planification et coordination de l'ensemble des activités des missions et de la police civile, ainsi que des activités de déminage et de formation; élaboration de directives et de manuels de soutien opérationnel pour les différents éléments des opérations de maintien de la paix; établissement de demandes aux États Membres de contributions en personnel et en matériel; maintien des contacts avec les États Membres et d'autres organisations en ce qui concerne les contributions aux opérations de maintien de la paix et les arrangements relatifs aux forces en attente; choix de l'assortiment de matériel approprié requis pour les missions et planification des délais de livraison.

3.39 L'exécution des activités prévues au titre du sous-programme incombe au Bureau de la planification et de l'appui, notamment à la Division de la planification, qui comprend plusieurs unités administratives : le Service de la planification des missions, le Groupe de la police civile, le Groupe des enseignements tirés des missions, le Groupe du déminage, le Groupe du soutien médical et le Groupe de la formation.

Activités

3.40 Les activités suivantes seront menées pendant l'exercice biennal :

a) *Coordination et planification des politiques*

i) Établir, mettre à jour et réviser, au besoin, des calendriers et des plans détaillés pour les missions sur le terrain, nouvelles et en cours; déterminer le détail des besoins opérationnels des nouvelles missions; examiner les incidences des modifications apportées aux mandats des missions existantes; en collaboration avec les gouvernements, définir et tenir à jour les arrangements relatifs aux forces en attente pour la fourniture de soldats, de matériel et de services divers; procéder à une planification de contingence générique;

ii) Analyser et évaluer les renseignements reçus de missions de maintien de la paix, en cours ou liquidées, et en tirer les enseignements voulus afin de prendre des mesures correctives et d'améliorer la planification et la mise en oeuvre;

iii) Procéder à la planification opérationnelle du soutien médical à apporter aux opérations de maintien de la paix;

iv) Élaborer des directives concernant le déploiement et la formation de plus de 2 000 agents de la police civile dans le cadre d'opérations de maintien de la paix;

v) Planifier les opérations de déminage et donner des conseils dans ce domaine; et établir des politiques et des procédures de déminage à l'intention des missions sur le terrain;

b) *Appui opérationnel*

i) Vérifier les normes sanitaires des unités militaires; effectuer des reconnaissances médicales; et établir et tenir à jour une base de données médicales;

ii) Donner suite aux demandes d'achat de matériel et de fournitures médicales;

iii) Procéder à des inspections annuelles sur le terrain pour vérifier les procédures de contrôle de la qualité ainsi que la sûreté des activités de déminage; établir, au besoin, des superpositions de cartes opérationnelles donnant des indications précises quant à l'emplacement des mines; donner des conseils concernant les nouvelles techniques de déminage; et aider le Département des affaires humanitaires à gérer et planifier les aspects techniques des activités de déminage relevant des programmes humanitaires;

iv) Déployer des équipes auprès des pays contributeurs pour les aider à choisir des agents de la police civile qualifiés, et coordonner la relève de la police civile sur le terrain;

v) Faire paraître chaque année diverses publications consacrées à la formation des militaires et de la police civile, notamment des directives et des manuels;

vi) Aider les États Membres à organiser, évaluer et entreprendre la formation des militaires appelés à participer à des opérations de maintien de la paix, par l'intermédiaire des équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation; fournir du matériel didactique aux États Membres pour les aider à former le personnel militaire et les agents de la police civile aux opérations de maintien de la paix; et assurer la formation des militaires affectés au quartier général des missions;

c) *Autres services fonctionnels*

i) Créer et gérer une bibliothèque de références et une base de données informatisée consacrée aux enseignements tirés des missions de maintien de la paix et d'études y relatives; et élaborer des rapports et des recommandations sur les opérations de maintien de la paix et les enseignements à en tirer;

ii) Interviewer les agents occupant des postes de responsabilité sur le terrain et recueillir des documents sur les enseignements tirés pour que l'on puisse s'y reporter; et évaluer les missions à mi-parcours;

iii) Maintenir des relations étroites avec les institutions régionales, les États Membres et les organismes des Nations Unies pour la diffusion des enseignements tirés des différentes opérations.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

3.41 Les ressources demandées correspondent au coût des postes indiqués plus haut au tableau 3.14. Le montant de 1 088 900 dollars représente une augmentation de 76 000 dollars imputable à l'application de nouveaux taux de vacance de poste normalisés.

B. Missions de maintien de la paix

Tableau 3.15

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	47 535,7	47 419,3	1 681,5	3,5	49 100,8	5 764,4	54 865,2
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	11 545,2	12 874,9	1 231,2	9,5	14 106,1	1 987,8	16 093,9
Total	**59 080,9**	**60 294,2**	**2 912,7**	**4,8**	**63 206,9**	**7 752,2**	**70 959,1**

Tableau 3.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	38 670,6	38 156,5	519,2	1,3	38 675,2	4 929,2	43 604,9
Autres dépenses de personnel	8 417,0	8 293,4	252,6	3,0	8 546,0	1 330,2	9 876,2
Voyages	3 642,1	3 630,1	209,6	5,7	3 839,7	230,0	4 069,7
Services contractuels	134,1	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	5 085,0	5 359,4	550,3	10,2	5 909,7	889,2	6 798,9
Dépenses de représentation	8,9	11,6	(1,0)	(8,6)	10,6	1,7	12,3
Fournitures et accessoires	1 680,3	2 242,6	(141,2)	(6,2)	2 101,4	125,8	2 227,2
Mobilier et matériel	1 442,9	2 600,6	1 523,2	58,5	4 123,8	246,1	4 369,9
Total	**59 080,9**	**60 294,2**	**2 912,7**	**4,8**	**63 206,9**	**7 752,2**	**70 959,1**

Tableau 3.17

Postes nécessaires

Programme : Missions de maintien de la paix

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1996-1997	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	1	3	—	—	—	—	1	3
P-2/1	1	—	—	—	—	—	1	—
Total	**8**	**9**	**—**	**—**	**—**	**—**	**8**	**9**
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	**3**	**3**	**—**	**—**	**—**	**—**	**3**	**3**
Autres catégories								
Agents locaux	172	154	—	—	—	—	172	154
Service mobile	146	134	—	—	—	—	146	134
Total	**318**	**288**	**—**	**—**	**—**	**—**	**318**	**288**
Total général	**329**	**300**	**—**	**—**	**—**	**—**	**329**	**300**

3.42 Comme indiqué au paragraphe 3.2 ci-dessus, des crédits sont demandés à la section B du chapitre 3 pour les deux premières missions de maintien de la paix (ONUST et UNMOGIP) qui ont été établies en 1948 et 1949, respectivement, et qui continuent à être financées par le budget ordinaire.

1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Tableau 3.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	31 488,3	30 281,6	696,0	2,2	30 977,6	3 668,7	34 646,3
Autres dépenses de personnel	7 850,6	7 321,3	(171,0)	(2,3)	7 150,3	1 104,8	8 255,1
Voyages	2 779,7	2 702,2	33,5	1,2	2 735,7	164,0	2 899,7
Services contractuels	134,1	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	3 195,1	3 597,2	225,9	6,2	3 823,1	562,8	4 385,9
Dépenses de représentation	7,4	8,9	—	—	8,9	1,5	10,4
Fournitures et accessoires	1 035,7	1 423,4	(317,4)	(22,2)	1 106,0	66,0	1 172,0
Mobilier et matériel	1 044,8	2 084,7	1 214,5	58,2	3 299,2	196,6	3 495,8
Total	**47 535,7**	**47 419,3**	**1 681,5**	**3,5**	**49 100,8**	**5 764,4**	**54 865,2**

Tableau 3.19

Postes nécessaires

Unité administrative : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1996-1997	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	2	—	—	—	—	1	2
P-2/1	1	—	—	—	—	—	1	—
Total	**6**	**6**	**—**	**—**	**—**	**—**	**6**	**6**
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	**3**	**3**	**—**	**—**	**—**	**—**	**3**	**3**
Autres catégories								
Agents locaux	129	114	—	—	—	—	129	114
Service mobile	116	108	—	—	—	—	116	108
Total	**245**	**222**	**—**	**—**	**—**	**—**	**245**	**222**
Total général	**254**	**231**	**—**	**—**	**—**	**—**	**254**	**231**

3.43 L'ONUST, première opération de maintien de la paix des Nations Unies, a été créée par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 50 (1948) en vue d'assurer la surveillance de la trêve dont l'institution avait été demandée par le Conseil. Depuis lors, l'ONUST s'est acquittée de diverses tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité. Dans sa résolution 73 (1949), le Conseil a demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour garder en fonctions les membres de l'ONUST dont les services seraient nécessaires pour contrôler et maintenir le cessez-le-feu, comme demandé par le Conseil dans sa résolution 54 (1948), et pour aider les parties aux conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et l'observation des termes de ces accords.

3.44 Les fonctions de l'ONUST ont été périodiquement modifiées , selon que de besoin. Depuis la création de la FNUOD et de la FINUL, les observateurs de l'ONUST affectés aux secteurs Israël-Liban et Israël-Syrie ont été placés sous le contrôle opérationnel des commandants desdites forces qu'ils aident à s'acquitter de leurs tâches, sans préjudice du fonctionnement continu de l'ONUST dans les deux secteurs, au cas où il serait mis fin au mandat de ces dernières.

3.45 Pendant l'exercice biennal en cours, à l'initiative du Secrétaire général, la structure administrative et les activités de l'ONUST ont été rationalisées dans un souci d'efficacité et pour réduire les dépenses de fonctionnement. Les ressources demandées ci-après tiennent compte des efforts de rationalisation déployés par le Secrétariat.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

3.46 Le montant prévu à cette rubrique permettra de financer les postes indiqués au tableau 3.19 ci-dessus. Il est proposé de supprimer 23 postes (dont huit d'agent du Service mobile et 15 d'agent local) et de reclasser de P-2 à P-3 le poste d'un fonctionnaire du budget. L'augmentation de 696 000 dollars résulte de l'application des nouveaux taux normalisés de vacance de postes.

Autres dépenses de personnel

3.47 Le crédit demandé (7 150 300 dollars) se rapporte aux catégories de dépenses ci-après : indemnité de subsistance (missions) de 152 observateurs militaires (6 742 900 dollars); personnel temporaire (52 400 dollars); heures supplémentaires (101 400 dollars) et indemnité de subsistance (253 600 dollars) :

a) *Observateurs militaires*. Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, 174 observateurs militaires étaient inscrits au tableau d'effectifs autorisé de l'ONUST. Au cours de cette période, le nombre d'observateurs militaires a été réduit de 13 dans la zone de la mission. En outre, le groupe d'observateurs en Égypte ayant été partiellement fermé, neuf autres postes d'observateur militaire ont été supprimés. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les 152 observateurs militaires restants se répartiraient comme suit : Beyrouth (3), Naqoura (50), Damas (43), Tibériade (37), Ismalia (4) et quartier général de la mission (15);

b) *Personnel temporaire*. Des ressources sont prévues pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Sur la base des dépenses moyennes de 1992-1993 et de 1994-1995, on a estimé qu'il faudrait 52 400 dollars à cette fin en 1998-1999;

c) *Heures supplémentaires*. Comme il n'y a pas de service de transports publics pour se rendre à Government House, l'ONUST engage des chauffeurs pour assurer le transport du personnel à destination et en provenance de Government House dans des autobus de l'ONUST. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, il sera fait appel à des agents locaux pour exercer cette fonction en dehors des heures de travail normales, et les ressources nécessaires sont donc demandées au titre des heures supplémentaires. Le sursalaire de nuit pour travail posté qui est versé aux agents des services de sécurité est compris dans les montants prévus à cette rubrique;

d) *Indemnité de subsistance*. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de verser une indemnité de subsistance au chef d'état-major, au conseiller principal et au chef de l'administration au cours des tournées d'inspection et de consultation qu'ils effectuent régulièrement à Damas, à Beyrouth, au Caire,

à Ismalia, à Tibériade et à Nahariya, ainsi qu'aux agents du Service mobile et aux agents locaux qui se rendent dans ces villes pour y effectuer des travaux d'entretien des bâtiments et du matériel.

Voyages

3.48 Le montant prévu (2 735 700 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel (30 100 dollars) et ceux des observateurs militaires à l'occasion du déploiement et du rapatriement (2 705 600 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

3.49 Le montant total prévu (3 823 100 dollars) servira à couvrir les dépenses suivantes : location et entretien des locaux dans la zone de la mission (966 500 dollars), éclairage, chauffage, énergie et eau (294 200 dollars), location de matériel informatique (345 000 dollars), communications (741 200 dollars), entretien des véhicules (495 000 dollars), entretien du mobilier et matériel divers (184 000 dollars), entretien du matériel de bureautique (366 700 dollars) et services divers (430 300 dollars), notamment fret et assurance générale.

Dépenses de représentation

3.50 Le montant de 8 900 dollars prévu à cette rubrique permettra de couvrir le coût des réceptions officielles organisées à l'intention de dignitaires et de représentants des pays qui fournissent des contingents en visite dans la zone de la mission, et de rembourser le personnel qui n'a pas droit à des indemnités de représentation mais qui est parfois appelé à recevoir des représentants d'organisations intergouvernementales qui ne font pas partie du système des Nations Unies.

Fournitures et accessoires

3.51 Le montant prévu (1 106 000 dollars) permettra d'acheter des articles de papeterie et autres fournitures de bureau, notamment des fournitures de bureautique (229 300 dollars), des carburants et lubrifiants pour tout le parc automobile de l'ONUST, qui compte 186 véhicules (351 400 dollars) et d'autres fournitures diverses (fournitures médicales, cartes opérationnelles, fournitures pour les télécommunications et uniformes) (525 300 dollars).

Mobilier et matériel

3.52 Le montant prévu (3 299 200 dollars) servira à acheter du mobilier et du matériel de bureau (149 200 dollars), du matériel informatique (1 344 200 dollars), des véhicules (1 134 300 dollars), du matériel de communications (569 900 dollars) et du matériel divers (101 600 dollars) dans le cadre du programme ordinaire de remplacement dudit matériel :

a) Le montant prévu pour l'achat de mobilier et de matériel de bureau doit permettre de remplacer du mobilier et des équipements, des climatiseurs, des déchiqueteuses, des ponceuses, des dictaphones et des appareils de chauffage ainsi que du matériel d'hébergement et de reprographie;

b) Le montant prévu au titre du matériel informatique doit permettre d'acheter ou de remplacer des logiciels ainsi que du matériel de TEI et de bureautique. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/6/Rev.1), un montant de 618 800 dollars avait été demandé et approuvé pour remplacer du matériel de TEI et de bureautique. Compte tenu des réductions demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/214 du 23 décembre 1995, tous les projets d'achat et de remplacement de matériel ont été reportés à l'exercice biennal suivant. Les ressources demandées pour 1998-1999 doivent permettre à la fois de donner suite à la demande d'achat et de remplacement de matériel approuvée dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 et d'exécuter le programme de remplacement et d'achat prévu pour 1998-1999;

c) Le montant prévu pour l'achat de véhicules doit permettre de remplacer 45 véhicules, dont 42 auraient dû être remplacés durant l'exercice biennal 1996-1997 mais ne l'ont pas été en raison des économies prescrites par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/214;

d) Le montant prévu au titre du matériel de communications doit permettre d'installer une liaison entre l'ONUST, la FNUOD et la FINUL pour assurer la transmission rapide de données sur le réseau et

améliorer de ce fait la qualité et la fiabilité des transmissions par téléphone et télécopie, et de remplacer du matériel de communications divers (radios portatives et mobiles, télécopieurs, autocommutateurs téléphone/télécopieur);

e) Le montant prévu au titre du matériel divers doit permettre d'acheter et d'installer dans chaque véhicule de l'ONUST un compteur électronique qui permettra d'enregistrer la distance parcourue et la vitesse du véhicule, de vérifier la consommation d'essence, d'identifier les stations d'essence et d'enregistrer les périodes d'utilisation du véhicule.

2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Tableau 3.20

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Rééva-luation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pour-centage*			
Postes	7 182,3	7 874,9	(176,8)	(2,2)	7 698,1	1 260,5	8 958,6
Autres dépenses de personnel	566,4	972,1	423,6	43,5	1 395,7	225,4	1 621,1
Voyages	862,4	927,9	176,1	18,9	1 104,0	66,0	1 170,0
Frais généraux de fonctionnement	1 889,9	1 762,2	324,4	18,4	2 086,6	326,4	2 413,0
Dépenses de représentation	1,5	2,7	(1,0)	(37,0)	1,7	0,2	1,9
Fournitures et accessoires	644,6	819,2	176,2	21,5	995,4	59,8	1 055,2
Mobilier et matériel	398,1	515,9	308,7	59,8	824,6	49,5	874,1
Total	**11 545,2**	**12 874,9**	**1 231,2**	**9,5**	**14 106,1**	**1 987,8**	**16 093,9**

Tableau 3.21

Postes nécessaires

Unité administrative : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1996-1997	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	—	1	—	—	—	—	—	1
Total	**2**	**3**	**—**	**—**	**—**	**—**	**2**	**3**
Autres catégories								
Agents locaux	43	40	—	—	—	—	43	40
Service mobile	30	26	—	—	—	—	30	26
Total	**73**	**66**	**—**	**—**	**—**	**—**	**73**	**66**
Total général	**75**	**69**	**—**	**—**	**—**	**—**	**75**	**69**

3.53 L'UNMOGIP a été créé en 1949 par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, en application des résolutions 39 (1948) et 47 (1948) du Conseil de sécurité, en vue de surveiller le cessez-le-feu dans l'État du Jammu-et-Cachemire. Dans sa résolution 91 (1951), le Conseil de sécurité a décidé que le Groupe d'observateurs militaires continuerait à surveiller le cessez-le-feu dans l'État. À la suite des hostilités de 1971, le Conseil, dans sa résolution 307 (1971), a exigé qu'un cessez-le-feu durable et l'arrêt de toutes les hostilités dans toutes les zones du conflit soient strictement observés et restent en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne, dès que possible, le retrait de toutes les forces armées sur leurs territoires respectifs et sur des positions qui respectent pleinement la ligne du cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire, contrôlée par l'UNMOGIP.

3.54 Actuellement, l'UNMOGIP a pour rôle de suivre les faits nouveaux se rapportant au respect du cessez-le-feu instauré le 17 décembre 1971 et d'en rendre compte au Secrétaire général. Les activités sur le terrain, qui sont exécutées par des observateurs militaires déployés dans des postes sur le terrain et par des équipes d'observation mobiles, sont coordonnées par un quartier général principal à Rawalpindi et un quartier général de l'arrière à Srinagar durant l'hiver. Un bureau de liaison est établi à New Delhi. En outre, des fonctionnaires internationaux des Nations Unies, secondés par des agents locaux, fournissent l'appui administratif et logistique nécessaire. Les services de transport et de sécurité et l'intendance sur le terrain sont assurés par des militaires de l'armée indienne et de l'armée pakistanaise.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

3.55 Les ressources demandées permettront de financer les postes indiqués au tableau 3.21 ci-dessus. Il a été proposé de créer un nouveau poste P-4 et de supprimer quatre postes d'agent du Service mobile et trois postes d'agent local. L'UNMOGIP compte deux postes d'administrateur : celui du chef de la Mission (D-2 et celui du chef de l'administration (P-5). Il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) pour aider le chef de la Mission.

Autres dépenses de personnel

3.56 Les ressources demandées (1 395 700 dollars) doivent servir à financer l'indemnité de subsistance (missions) de 45 observateurs militaires (1 163 700 dollars), l'indemnité de subsistance des fonctionnaires internationaux durant la moitié de l'année qu'ils passent à Srinagar (212 600 dollars) et les postes du personnel temporaire nécessaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (19 400 dollars).

Voyages

3.57 Le montant prévu au titre des frais de voyage (1 104 000 dollars) se répartit comme suit : 39 000 dollars pour couvrir les frais de voyage de fonctionnaires de la zone de la Mission qui doivent se rendre au Siège pour des consultations (environ un voyage par an pour deux fonctionnaires) et ceux de deux membres du personnel local qui doivent s'y rendre pour des activités de formation dans le contexte de l'application du SIG (un voyage pour deux fonctionnaires au cours de l'exercice biennal); et 1 065 000 dollars pour couvrir les frais de voyage à l'occasion du déploiement et du rapatriement des observateurs militaires.

Frais généraux de fonctionnement

3.58 Le montant prévu (2 086 600 dollars) couvrira les objets de dépenses suivants : location de locaux (374 600 dollars); éclairage, chauffage, énergie et eau (101 800 dollars); location et entretien du matériel informatique (133 600 dollars); location d'un avion (830 700 dollars); communications (270 200 dollars); entretien du matériel de transport (133 800 dollars); entretien du matériel de bureautique (120 000 dollars) et services divers (121 900 dollars).

Dépenses de représentation

3.59 Un montant de 1 700 dollars est demandé à ce titre pour couvrir le coût des réceptions officielles et rembourser les fonctionnaires qui n'ont pas droit à des indemnités de représentation mais qui sont appelés à accueillir des représentants de gouvernements qui rendent visite à la Mission.

Fournitures et accessoires

3.60 Le crédit demandé (995 400 dollars) permettra d'acheter des carburants et lubrifiants (290 300 dollars); des fournitures et des pièces de rechange pour les télécommunications (340 900 dollars); des articles de papeterie et autres fournitures de bureau (94 200 dollars), et d'autres fournitures diverses (270 000 dollars).

Mobilier et matériel

3.61 Le montant prévu (824 600 dollars) permettra d'acheter ou de remplacer du mobilier de bureau et du matériel d'hébergement (20 100 dollars) ainsi que du matériel informatique (95 800 dollars) et de remplacer des véhicules (483 500 dollars) et du matériel de communications (225 200 dollars).

C. Autres opérations et missions ad hoc

Tableau 3.22

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources* *Montant*	*Accroissement des ressources* *Pourcentage*	*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
A. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés	3 705,0	6 761,6	(934,0)	(13,8)	5 827,6	752,2	6 579,8
B. MINUGUA	21 628,7	32 880,3	(24 972,2)	(75,9)	7 908,1	464,2	8 372,3
C. Missions ad hoc	52 380,7	23 882,9	(23 882,9)	(100,0)	—	—	—
Total	**77 714,4**	**63 524,8**	**(49 789,1)**	**(78,3)**	**13 735,7**	**1 216,4**	**14 952,1**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	*1996-1997 Montant estimatif*	*Provenance des fonds*	*1998-1999 Montant estimatif*
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	26,6	894,4	Fonds d'affectation spéciale	963,2
	—	—	Opérations de maintien de la paix	—
			b) Activités de fond :	
	963,0	10 123,2	Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	11 409,4
	602,1	725,0	Autres fonds d'affectation spéciale	—
			c) Projets opérationnels :	
	44 445,0	1 180 000,0	Sources bilatérales	—
Total	**46 036,7**	**1 191 742,6**		**12 372,6**
Total 1) et 2)	**123 751,1**	**1 255 267,4**		**27 324,7**

Tableau 3.23

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	29 987,8	12 676,5	(11 605,6)	(91,5)	1 070,9	94,9	1 165,8
Autres dépenses de personnel	20 366,4	36 628,4	(27 272,8)	(74,4)	9 355,6	815,5	10 171,1
Consultants et experts	1 048,8	800,1	(650,0)	(81,2)	150,1	23,2	173,3
Voyages	8 450,2	1 895,7	(1 494,5)	(78,8)	401,2	23,9	425,1
Services contractuels	258,5	730,7	(644,8)	(88,2)	85,9	5,7	91,6
Frais généraux de fonctionnement	10 282,7	8 674,9	(6 797,0)	(78,3)	1 877,9	204,0	2 081,9
Dépenses de représentation	66,8	46,1	(28,0)	(60,7)	18,1	2,8	20,9
Fournitures et accessoires	1 855,0	1 263,7	(934,7)	(73,9)	329,0	19,8	348,8
Mobilier et matériel	4 942,3	808,7	(371,8)	(45,9)	436,9	26,0	462,9
Amélioration des locaux	443,0	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	12,9	—	10,1	—	10,1	0,6	10,7
Total	**77 714,4**	**63 524,8**	**(49 789,1)**	**(78,3)**	**13 735,7**	**1 216,4**	**14 952,1**

Tableau 3.24

Postes nécessaires

Programme : Autres opérations et missions ad hoc

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1996-1997	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	—	—	1	1	—	—	1	1
SSG	—	—	1	—	—	—	1	—
D-2	—	—	1	—	—	—	1	—
D-1	—	—	1	1	—	—	1	1
P-5	—	—	7	1	—	—	7	1
P-4/3	—	—	1	—	—	—	1	—
Total	**—**	**—**	**12**	**3**	**—**	**—**	**12**	**3**
Agents des services généraux								
Autres classes	—	—	4	1	—	—	4	1
Total	**—**	**—**	**4**	**1**	**—**	**—**	**4**	**1**
Autres catégories								
Agents locaux	—	—	17	—	—	—	17	—
Service mobile	—	—	4	—	—	—	4	—
Total	**—**	**—**	**21**	**—**	**—**	**—**	**21**	**—**
Total général	**—**	**—**	**37**[a]	**4**	**—**	**—**	**37**	**4**

[a] Y compris 33 postes temporaires approuvés par l'Assemblée générale sur une base annuelle à ses cinquantième et cinquante et unième sessions pour le processus de paix en Amérique centrale (1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) et pour la situation en Afghanistan (1 SSG, 1 D-2, 5 P-5, 2 postes d'agent des services généraux, 17 postes d'agent local et 4 postes d'agent du Service mobile).

1. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés

Tableau 3.25

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Postes	546,9	1 050,0	20,9	1,9	1 070,9	94,9	1 165,8
Autres dépenses de personnel	1 152,5	3 802,8	(1 031,6)	(27,1)	2 771,2	428,1	3 199,3
Consultants et experts	195,1	—	150,1	—	150,1	23,2	173,3
Voyages	265,8	301,8	(31,6)	(10,4)	270,2	16,2	286,4
Services contractuels	18,4	22,3	(16,4)	(73,5)	5,9	1,0	6,9
Frais généraux de fonctionnement	376,0	1 102,4	(41,3)	(3,7)	1 061,1	157,0	1 218,1
Dépenses de représentation	15,3	15,8	2,3	14,5	18,1	2,8	20,9
Fournitures et accessoires	55,0	201,8	3,6	1,7	205,4	12,5	217,9
Mobilier et matériel	637,0	264,7	(0,1)	—	264,6	15,9	280,5
Amélioration des locaux	443,0	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	—	—	10,1	—	10,1	0,6	10,7
Total	**3 705,0**	**6 761,6**	**(934,0)**	**(13,8)**	**5 827,6**	**752,2**	**6 579,8**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	*1996-1997 Montant estimatif*	*Provenance des fonds*	*1998-1999 Montant estimatif*
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels :	—
	44 445,0	1 180 000,0	Sources bilatérales	—
Total	**44 455,0**	**1 180 000,0**		**—**
Total 1) et 2)	**48 150,0**	**1 876 761,6**		**6 579,8**

Tableau 3.26

Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés

	Postes permanents		*Postes temporaires*					
	Budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
	1996-1997	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*	*1996-1997*	*1998-1999*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	—	—	1	1	—	—	1	1
D-1	—	—	1	1	—	—	1	1
P-5	—	—	1	1	—	—	1	1
Total	**—**	**—**	**3**	**3**	**—**	**—**	**3**	**3**
Agents des services généraux								
Autres classes	—	—	1	1	—	—	1	1
Total	**—**	**—**	**1**	**1**	**—**	**—**	**1**	**1**
Total général	**—**	**—**	**4**	**4**	**—**	**—**	**4**	**4**

3.62 Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés a été créé en 1994 après la signature par Israël et l'OLP, le 13 septembre 1993, de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie. L'Assemblée générale a appuyé la Déclaration de principes dans plusieurs résolutions, notamment la résolution 48/213 du 21 décembre 1993, intitulée «Assistance au peuple palestinien». Dans cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, entre autres, d'assurer la coordination des activités que le système des Nations Unies entreprendrait pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique, économique et autre. En juin 1994, le Secrétaire général a nommé un coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés.

3.63 Le rôle du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés est le suivant :

a) Coordonner l'assistance économique, sociale et autre fournie par les Nations Unies au peuple palestinien ou la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, et faciliter la coordination entre les divers programmes et organismes des Nations Unies et avec l'Autorité palestinienne;

b) Coordonner avec la Banque mondiale et l'Autorité palestinienne les contributions versées par des donateurs pour des programmes de développement sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza; fournir un appui à la Banque mondiale, en tant que secrétariat des comités de coordination des donateurs créés sur le terrain, et représenter l'ONU au Comité spécial de liaison et dans des organes connexes;

c) Entretenir des contacts avec les organisations non gouvernementales;

d) Entretenir des contacts avec les organisations et institutions financières régionales compétentes et appuyer la mise en oeuvre de la Déclaration de principes, à la demande des parties;

e) Participer à la formation de la police palestinienne et s'acquitter, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, d'autres tâches qui peuvent lui être confiées par l'ONU mais qui n'entrent pas dans les domaines de compétence sectorielle des organismes et programmes des Nations Unies;

f) Représenter le Secrétaire général aux réunions du mécanisme multilatéral mis en place dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient et coordonner la participation des Nations Unies aux groupes de travail multilatéraux.

3.64 Les activités prévues pour l'exercice biennal 1998-1999 découlent des objectifs ci-dessus. Le Bureau coordonne la préparation du programme annuel des organismes des Nations Unies présenté à la réunion du Groupe consultatif organisée par la Banque mondiale au cours du troisième trimestre de chaque année. Il fournit également des services aux comités et groupes locaux de coordination des donateurs et, avec la Banque mondiale, assure le secrétariat des principales réunions. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec le Ministère palestinien de la planification et de la coopération internationale, aide l'Autorité palestinienne à se faire une idée exacte des contributions apportées par les donateurs, l'ONU et d'autres sources de financement et, avec l'Autorité, donne des avis sur la formation de la police et sur les questions de légalité et de droit, et aide à suivre la situation sociale et économique pour les donateurs, l'Autorité palestinienne, l'ONU et les organisations non gouvernementales.

3.65 La structure du Bureau reflète son mandat. Le Groupe de coordination des Nations Unies continuera à faciliter la coordination entre les différents programmes et organismes des Nations Unies dans le cadre de réunions mensuelles de coordination, grâce à des contacts réguliers avec les représentants des Nations Unies, en accueillant les réunions interorganisations annuelles des Nations Unies, en établissant les documents de stratégie annuelle des Nations Unies et en maintenant les six groupes de travail sectoriels prioritaires. Le Groupe de coordination des donateurs continuera à jouer un rôle central dans le maintien et le renforcement des mécanismes locaux de coordination des donateurs, notamment le Comité de liaison mixte, le Comité local de coordination de l'aide et les groupes de travail sectoriels grâce à a) son travail direct en tant que secrétariat; b) aux contacts réguliers qu'il entretient avec les donateurs et c) la publication d'informations sur l'aide fournie par les donateurs et les mécanismes de coordination. Le Groupe du suivi de la situation économique et sociale continuera à appuyer les efforts de développement en présentant des informations sur la question et une analyse des tendances socio-économiques sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza.

3.66 Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales locales et internationales et à centraliser les informations à l'intention de la communauté des organisations non gouvernementales. Le Groupe des conseils et de la coordination dans le secteur juridique développera ses activités avec l'Autorité palestinienne, les organisations non gouvernementales et d'autres entités afin de renforcer l'infrastructure juridique et institutionnelle nécessaire au développement soutenu d'un système juridique intégré et cohérent.

3.67 Le Coordonnateur spécial continuera à représenter l'ONU au Comité spécial de liaison et dans les organes connexes créés pour assurer le suivi de la Conférence à l'appui de la paix au Moyen-Orient tenue à Washington le 1er octobre 1993. Il dirigera selon que de besoin les délégations de l'ONU aux groupes de travail multilatéraux créés dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. En plus de ses fonctions de coordination, le Coordonnateur spécial continuera à appuyer la mise en oeuvre de la Déclaration de principes, à la demande des parties. Les activités qui pourront être confiées à l'ONU mais qui n'entrent pas dans les domaines de compétence sectorielle des organismes et programmes des Nations Unies relèveront directement de sa responsabilité.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

3.68 Les ressources demandées à cette rubrique permettront de continuer à financer les quatre postes temporaires figurant au tableau 3.26.

Autres dépenses de personnel

3.69 Le montant prévu (2 771 200 dollars) permettra de recruter du personnel temporaire (2 761 200 dollars) et de payer des heures supplémentaires (10 000 dollars). À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a approuvé, au titre du personnel temporaire, les crédits nécessaires pour 29 postes (3 postes P-4, 1 poste P-3, 3 postes d'agent des services généraux, 4 postes d'agent du Service mobile, 4 postes d'agent de sécurité et 14 postes d'agent local). Elle a approuvé les crédits nécessaires pour continuer à financer ces postes en 1996-1997. Le montant demandé pour 1998-1999 permettra de continuer à financer 25 postes (3

postes P-4, 1 poste P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe), 2 postes d'agent de sécurité, 3 postes d'agent du Service mobile et 15 postes d'agent local). Le montant prévu au titre des heures supplémentaires sera utilisé pour payer les heures supplémentaires effectuées en période de pointe et les agents chargés d'assurer la sécurité du Coordonnateur spécial lorsqu'il travaille en dehors des heures normales.

Consultants et experts

3.70 Le montant prévu (150 100 dollars) permettra de couvrir le coût de 18 mois de services de consultants au cours de l'exercice biennal, y compris les frais de voyage et l'indemnité de subsistance, pour permettre au Coordonnateur spécial d'obtenir les avis d'experts sur des sujets précis concernant divers aspects de la situation dans les territoires occupés.

Voyages

3.71 Le montant prévu à cette rubrique (270 200 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage du Coordonnateur spécial lorsqu'il représente l'ONU à des réunions du Comité spécial de liaison et participe aux réunions de groupes consultatifs. Il doit également permettre de couvrir ses frais de voyage et ceux de ses collaborateurs à l'intérieur des territoires occupés, sur la Rive occidentale et à Jéricho, ainsi que les frais qu'il engage lorsqu'il doit se rendre à Jérusalem pour des activités de coordination relevant de sa responsabilité, et au Siège pour des consultations.

Services contractuels

3.72 Un montant de 5 900 dollars a été prévu pour la formation sur place du personnel (bureautique, maîtrise des tensions, premiers secours, rapports avec les médias, art de la négociation, gestion de l'environnement).

Frais généraux de fonctionnement

3.73 Le crédit demandé (1 061 100 dollars) correspond aux catégories de dépenses ci-après :

a) *Location et entretien des locaux* (333 100 dollars). Le montant prévu représente le coût de la location de locaux à Gaza et d'un petit bureau sur la Rive occidentale, ainsi que de l'électricité, du chauffage, de l'énergie et de l'eau et des services d'entretien divers requis pour ces locaux;

b) *Communications* (427 600 dollars). Les ressources demandées couvriront les frais de téléphone, de télex et d'affranchissement et le coût de la valise diplomatique, ainsi que les frais de location d'une station terrienne de communication par satellite;

c) *Entretien du mobilier et du matériel* (300 400 dollars). Ce montant correspond au coût de l'entretien des véhicules (72 000 dollars), du matériel informatique (43 100 dollars), du matériel de bureautique (68 200 dollars), du mobilier de bureau et de matériel divers, tel que le matériel de réparation et les pièces de rechange pour 15 véhicules, climatiseurs, etc. (39 000 dollars), et au coût de services divers (assurance générale, fret et autres services divers) (78 100 dollars).

Dépenses de représentation

3.74 Le montant prévu (18 100 dollars) permettra de couvrir le coût de réceptions organisées à l'occasion de réunions du Comité local de coordination de l'aide, du Comité de liaison mixte et d'autres réunions de coordination, notamment de groupes de travail sectoriels, et d'accueillir des délégations de donateurs et d'autres délégations en visite.

Fournitures et accessoires

3.75 Le montant prévu (205 400 dollars) permettra de couvrir le coût des carburants et lubrifiants pour les véhicules et d'un groupe électrogène (51 200 dollars); des articles de papeterie et des fournitures de bureau, y compris des abonnements à des journaux et revues (67 000 dollars), et d'autres fournitures, notamment pour les télécommunications, et d'autres fournitures diverses (86 600 dollars).

Mobilier et matériel

3.76 Le montant demandé (264 600 dollars) a trait aux postes de dépenses ci-après :

a) Achat de mobilier et de matériel (35 300 dollars). Ce montant permettra de remplacer le mobilier initialement fourni au bureau de la Rive occidentale par d'autres missions (10 000 dollars) et d'acheter trois photocopieuses (20 000 dollars) et une brocheuse (5 300 dollars) pour permettre au Bureau du Coordonnateur d'imprimer et de produire lui-même ses publications, ce qui en réduira le coût;

b) Le coût du remplacement du matériel de bureautique est estimé à 54 400 dollars. Sur les 16 ordinateurs individuels et les 13 imprimantes prêtées par l'ONUST, 9 ordinateurs et 4 imprimantes ont besoin d'être remplacés. Les ressources prévues doivent également permettre d'acheter deux serveurs (dont l'un sera utilisé exclusivement pour le système de comptabilité) et une imprimante laser pour les travaux de publication effectués par le Bureau du Coordonnateur spécial et d'installer un système d'alimentation non interruptible et d'acheter un lecteur. Depuis sa création en 1994, le Bureau a rassemblé et compilé des informations précieuses qui présentent une importance cruciale pour la communauté des donateurs et d'autres organisations internationales qui travaillent dans la zone. Il continuera à élaborer des données sur diverses questions (examens généraux projet par projet, activités financées par les donateurs, indicateurs économiques et sociaux, activités concernant les groupes de travail sectoriels et activités des organisations non gouvernementales) et à les intégrer dans une base de données pour en faciliter l'utilisation par les parties intéressées. Il est donc proposé d'acheter le matériel nécessaire pour moderniser celui fourni par l'ONUST ou le remplacer;

c) Le coût du remplacement des véhicules est estimé à 157 000 dollars. Quatorze des véhicules mis à la disposition du Bureau ont été soit transférés de l'ONUST, soit prêtés par cet organisme. Quatre de ces véhicules comptent plus de 200 000 kilomètres et deux plus de 130 000. Il est proposé d'acheter six véhicules pour les remplacer;

d) Le coût de l'achat de matériel de communications est estimé à 11 900 dollars. Il est prévu d'acheter 10 talkies-walkies Motorola pour les communications entre les membres du personnel, trois téléphones cellulaires pour les communications avec le personnel en dehors de Gaza avec lesquels il est impossible de communiquer par talkie-walkie; et deux télécopieurs pour le Bureau du Coordonnateur spécial à Gaza, pour remplacer ceux qui ont été achetés en 1994 et qui seront transférés au bureau situé sur la Rive occidentale;

e) Le coût du matériel divers est estimé à 6 000 dollars. Les ressources prévues permettront d'acheter du matériel de sécurité essentiel, tel que des caméras de surveillance, et un système d'alarme pour le bureau situé sur la Rive occidentale, d'installer des portes de sécurité et d'acheter d'autres articles divers.

Autres dépenses

3.77 Le montant de 10 100 dollars prévu à cette rubrique permettra de couvrir les dépenses afférentes aux réunions interorganisations organisées chaque année sous les auspices du Bureau, notamment de louer du matériel sonore, de recruter du personnel temporaire, d'acheter des fournitures et de publier des rapports.

2. Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala

Tableau 3.27

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*1994-1995 Dépenses*	*1996-1997 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*1998-1999 Crédits demandés*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	15 422,1	27 574,7	(20 990,3)	(76,1)	6 584,4	387,4	6 971,8
Consultants et experts	174,5	24,2	(24,2)	(100,0)	—	—	—
Voyages	441,6	556,3	(425,3)	(76,4)	131,0	7,7	138,7
Services contractuels	177,6	345,1	(265,1)	(76,8)	80,0	4,7	84,7
Frais généraux de fonctionnement	2 842,6	3 494,8	(2 678,0)	(76,6)	816,8	47,0	863,8
Dépenses de représentation	6,0	1,7	(1,7)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	583,0	603,8	(480,2)	(79,5)	123,6	7,3	130,9
Mobilier et matériel	1 970,0	279,7	(107,4)	(38,3)	172,3	10,1	182,4
Subventions et contributions	11,3	—	—	—	—	—	—
Total	**21 628,7**	**32 880,3**	**(24 972,2)**	**(75,9)**	**7 908,1**	**464,2**	**8 372,3**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	*1996-1997 Montant estimatif*	*Provenance des fonds*	*1998-1999 Montant estimatif*
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	26,6	894,4	ii) Des activités extrabudgétaires Fonds d'affectation spéciale	963,2
			b) Activités de fond :	
	963,0	10 123,2	Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	11 409,4
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	**989,6**	**11 017,6**		**12 372,6**
Total 1) et 2)	**22 618,3**	**43 897,9**		**20 744,9**

3.78 Dans sa résolution 51/198 B, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser la reconduction du mandat de la MINUGUA (qui s'appellera désormais Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala) pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'au 31 mars 1998, afin qu'elle puisse mener à bien la vérification internationale de la mise en oeuvre des accords de paix conformément aux recommandations du Secrétaire général (A/51/828). Avant l'adoption de cette résolution, le Secrétaire général a présenté un état des incidences sur le budget-programme du projet dont l'Assemblée générale était saisie (A/C.5/51/47). Ainsi qu'il est indiqué dans cet état, le montant estimatif des ressources nécessaires pour financer les activités élargies de la Mission au cours de la période du 1er janvier au 31 mars 1998 s'élève à 7 908 100 dollars, et les crédits correspondants seraient demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

3.79 Dans le rapport qu'il a fait oralement sur la question (A/C.5/51/SR.54), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a noté que l'ensemble des accords énumérés au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général constituait un schéma directeur pour la paix, la réconciliation et le développement et contenait des engagements détaillés. L'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des accords de paix prévoyait en détail les modalités d'application de ces engagements et contenait un échéancier pour leur mise en oeuvre de 1997 jusqu'à la fin de 2000 en trois phases distinctes. Considérant que la Mission poursuivra probablement ses travaux jusqu'à la fin de l'an 2000, le Comité consultatif s'attendait à ce que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 prévoie des ressources aux fins de son financement pour la durée de l'exercice biennal.

3.80 Au moment de l'établissement des présentes propositions, on était en train de faire le bilan des activités des commissions mixtes s'occupant de la démobilisation et de l'intégration de membres de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque, de la réforme des systèmes judiciaire et électoral, des droits des populations autochtones et de la modernisation du pouvoir législatif. La vérification de l'Accord de cessez-le-feu définitif, signé à Oslo le 4 décembre 1996, qui exigeait la présence de forces de maintien de la paix pour vérifier le cessez-le-feu, la séparation des forces et la démobilisation des combattants de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque, ne sera pas achevée avant le 31 mai 1997. Compte tenu de ces considérations et d'autres, il n'a pas été possible d'établir les ressources dont la Mission aura besoin jusqu'à la fin de 1999 ni de les incorporer dans les présentes propositions. Une fois que les activités de la première phase de l'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des accords de paix auront été menées à bien et examinées, et que la vérification de l'Accord de cessez-le-feu définitif sera achevée, le Secrétaire général sera peut-être mieux placé pour déterminer les besoins de la MINUGUA au-delà du 1er avril 1998. L'Assemblée reviendra sur cette question à sa cinquante-deuxième session.

3.81 Les ressources demandées ci-après correspondent à celles qui figurent dans l'état des incidences sur le budget-programme établi par le Secrétaire général en mars 1997, dont il est question plus haut, et doivent permettre d'exécuter les activités prescrites jusqu'au 31 mars 1998, conformément à la résolution 51/198 B de l'Assemblée générale.

Autres dépenses de personnel

3.82 Le montant de 6 584 400 dollars demandé à cette rubrique se répartit comme suit :

a) Un montant de 3 741 300 dollars permettra de continuer à couvrir pendant trois mois en 1998 les dépenses relatives au personnel de la MINUGUA, qui a été recruté à titre temporaire, et qui comprend 129 fonctionnaires internationaux (1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 23 P-4, 29 P-3, 6 P-2 et 12 agents du Service mobile et 46 agents des services généraux) et 199 agents locaux (4 administrateurs nationaux et 195 agents des services généraux);

b) Un montant de 953 100 dollars est prévu pour verser une indemnité de subsistance à 129 fonctionnaires internationaux pendant trois mois;

c) Un montant de 1 335 600 dollars correspond au coût des arrangements contractuels concernant 106 Volontaires des Nations Unies qui participeraient à diverses activités de vérification dans la zone de la mission;

d) Un montant de 91 300 dollars a trait aux services de sécurité contractuels dans la zone de la mission;

e) Un montant de 463 100 dollars permettra de couvrir l'indemnité de subsistance, l'indemnité d'habillement et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité de 17 officiers de liaison (136 700 dollars) ainsi que l'indemnité de subsistance et l'indemnité d'habillement de 38 observateurs de la police civile (300 900 dollars).

Voyages

3.83 Le montant prévu à cette rubrique (131 000 dollars) permettra de couvrir les frais de voyage aller et retour des fonctionnaires entre le Siège et la zone de la mission, ainsi que les frais de voyage aux niveaux

régional et local (35 000 dollars) et les frais de voyage à l'occasion du déplacement et du déploiement des officiers de liaison (36 000 dollars) et des observateurs de la police civile (60 000 dollars).

Services contractuels

3.84 Le montant de 80 000 dollars prévu à cette rubrique permettra de couvrir le coût de programmes d'information de la MINUGUA, notamment des campagnes et des messages publicitaires à la radio, y compris la production et la diffusion de programmes radio en espagnol et dans les langues autochtones dans tout le pays, et la production de vidéos spécialisées sur les travaux de la Mission, ainsi que la production et la diffusion de publications. Le montant prévu permettra également de couvrir le coût des services contractuels pour la revue de presse, les services photographiques, la publicité et la promotion, et la publication de suppléments bimensuels dans les journaux locaux sur les activités de la MINUGUA, la production d'affiches et l'organisation de manifestations spéciales.

Frais généraux de fonctionnement

3.85 Le montant prévu à cette rubrique (816 800 dollars) correspond aux postes de dépense ci-après :

a) *Location et entretien de locaux* (266 400 dollars). Le crédit demandé permettra de couvrir les frais de location des locaux (160 200 dollars), le coût de travaux de rénovation mineurs (40 000 dollars), des fournitures nécessaires pour entretenir les locaux (10 500 dollars) et de services d'entretien divers (29 100 dollars), ainsi que les frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau (26 600 dollars);

b) *Location d'un avion et d'un hélicoptère* (401 300 dollars). Les ressources demandées permettront de continuer à louer un avion Twin Otter pendant trois mois, ce qui facilitera les déplacements à l'intérieur du Guatemala et permettra de faire face à des situations d'urgence, notamment des évacuations sanitaires, et de louer un hélicoptère de manoeuvre de taille moyenne;

c) *Location et entretien de véhicules* (43 100 dollars). Le montant prévu doit permettre de louer, selon que de besoin, des camions et autres véhicules du même type pour transporter du matériel lourd dans le pays (2 800 dollars); d'entretenir les véhicules (32 100 dollars) et de les assurer pendant trois mois (8 200 dollars);

d) *Transmissions* (60 700 dollars). Le montant demandé permettra de couvrir les frais de location et d'utilisation des réseaux INMARSAT et INTELSAT (39 600 dollars) et le coût des communications téléphoniques (18 100 dollars), de la valise diplomatique et d'autres services postaux (3 000 dollars);

e) *Fournitures et services divers* (30 300 dollars). Le montant prévu permettra d'assurer l'entretien du mobilier et du matériel de bureau et de couvrir le coût des traitements médicaux, y compris les demandes d'indemnisation et règlements;

f) *Fret et dépenses connexes* (15 000 dollars). Le montant prévu correspond au coût des frais de transport prévus entre le quartier général de la Mission et les bureaux régionaux et auxiliaires et entre New York et Guatemala.

Fournitures et accessoires

3.86 Le montant prévu (123 600 dollars) doit permettre de couvrir le coût des carburants et lubrifiants (62 700 dollars) et d'autres fournitures diverses (60 900 dollars), telles que articles de papeterie, fournitures de bureau, fournitures médicales, fournitures sanitaires et articles de nettoyage, fournitures électriques, abonnement à des revues et journaux, et d'autres dépenses diverses, notamment pour les logiciels de TEI et les licences, les fournitures de sécurité et d'autres fournitures diverses, selon que de besoin.

Mobilier et matériel

3.87 Le montant prévu à cette rubrique permettra de couvrir le coût des pièces de rechange et du matériel nécessaires pour l'entretien des véhicules (66 200 dollars); des pièces de rechange et des fournitures diverses nécessaires pour l'entretien du matériel de transmission, y compris le service du matériel par des entreprises extérieures (52 200 dollars), et du matériel divers (53 900 dollars) dont la Mission pourrait avoir besoin mais pour lequel aucun crédit n'est prévu ailleurs.

3. Missions ad hoc

3.88 Comme il ressort du paragraphe 3.4 et du tableau 3.22, on regroupe à la section C les missions ad hoc entreprises à la demande du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale et des gouvernements, ou à l'initiative du Secrétaire général lorsqu'il use de ses bons offices pour des missions de diplomatie préventive ou de rétablissement de la paix. Les ressources se rapportant à ces activités (23 882 900 dollars) correspondent aux crédits ouverts par l'Assemblée générale en 1996 après l'approbation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Les activités relevant de cette section auront été achevées au cours de l'exercice biennal 1996-1997, ou présentent un caractère extraordinaire, de sorte qu'on ne peut pour le moment en prévoir la prorogation. Il n'est de ce fait pas demandé de crédit à ce stade.